

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR LES RELATIONS
ENTRE LES AUTOCHTONES
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE AU
88 RUE ALLARD,
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 20 NOVEMBRE 2017

VOLUME 38

Laure Henriette Ella, s. o.
Ann Montpetit, s.o.b.

Sténographes officielles
STENOEXPRESS
201 ch. De l'Horizon,
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

COMPARUTIONS :

POUR LA COMMISSION :

Me PAUL CRÉPEAU

Procureur

Me MARIE-ANDRÉ DENIS-BOILEAU

Procureur

POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :

Me MARIE-PAULE BOUCHER, pour le
Procureur général du Québec

TABLE DES MATIÈRES

Liste des pièces cotées.....	4
Préliminaires.....	5
Présentation de Isabelle Parent.....	10
Présentation de Rachel Deutsch.....	91

LISTE DES PIÈCES COTÉES

P-224	Loi sur la police	19
P-225	Rapport de vérification interne, optimisation de ressources à la Direction du service général d'inspection des corps policiers	71
P-226	En liasse, deux lettres datées du 12 juin 2017	137
P-227	Réponse à la lettre datée du 26 septembre 2017	138

1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25

OUVERTURE DE LA SÉANCE

LA GREFFIÈRE :

Veuillez vous asseoir. La Commission d'enquête sur les relations entre les Autochtones et certains services publics au Québec, présidée par l'Honorable Jacques Viens, est maintenant ouverte.

L'HONORABLE JACQUES VIENS,

LE COMMISSAIRE :

Alors bonjour. Bonjour Me Crépeau ?

Me PAUL CRÉPEAU :

Bonjour Monsieur le Commissaire.

LE COMMISSAIRE :

Je comprends que vous prenez la...

Me PAUL CRÉPEAU :

Je prends la parole cette semaine. Voulez-vous... je veux dire prendre les présences ?

LE COMMISSAIRE :

Ça va.

Me PAUL CRÉPEAU :

Mais ça va être assez... assez tranquille ce matin. Je vous informe, pour fins de messages, Me Boucher, du procureur général m'a appelé ce matin, il y a eu des problèmes... Elle a manqué son avion, elle prenait le vol vers neuf heures trente (9 h 30) et devait être ici vers onze heures (11 h 00), alors,

1 elle m'a demandé de poser certaines questions
2 spécifiques que je vais traiter en chef, et si on
3 peut arriver au moment où elle va arriver,
4 probablement prendre la pause, je lui ferai un
5 résumé d'où est-ce qu'on est rendu, des sujets qu'on
6 a couverts, son intérêt, pour elle, afin qu'elle
7 soit capable de faire son travail quand même...
8 adéquatement.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Alors, je vous laisserai choisir le moment que vous
11 souhaitez pour la pause, j'imagine qu'on va avoir
12 connaissance de l'arrivée de Me Boucher. Alors,
13 est-ce que vous pourriez, avant que nous allions
14 plus loin, nous donner un aperçu du programme de la
15 semaine ?...

16 **Me PAUL CRÉPEAU :**

17 Oui, Monsieur le Commissaire, ce matin, Mme Isabelle
18 Parent qui... bien, qu'on a présentée aux parties
19 comme étant une ex-inspectrice... inspectrice au
20 ministère de la Sécurité publique, mais qui a quand
21 même une expérience beaucoup plus large des milieux
22 policiers et en fait un peu du monde autochtone en
23 général, elle travaille beaucoup en matière de
24 victimologie, elle a un doctorat en criminologie à
25 ce sujet-là.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Bonjour Mme Parent.

3 **Me PAUL CRÉPEAU :**

4 Cet après-midi, Mme Rachel Deutsch, j'espère que je
5 le présente correctement, une intervenante au Centre
6 de justice des Premiers peuples de Montréal,
7 malheureusement, je ne connais pas le contenu exact
8 de son témoignage. Le reste de la semaine, je vous
9 reverrai souvent, Monsieur le Commissaire, parce
10 qu'on est beaucoup sur le thème de la formation,
11 alors demain matin, Monsieur Pierre Picard qui est
12 un consultant et qui, aujourd'hui, donne la
13 formation au corps policier sur les réalités
14 autochtones, c'est celui qui a pris la place de
15 Mr Serge Bouchard, qu'on a déjà entendu à ce sujet-
16 là. Et Mr Picard qui est lui-même Autochtone, est
17 président du groupe qu'on appelle le GRIPMA, qui
18 fait de l'intervention et de la formation en matière
19 de réalités autochtones.

20 Mercredi... mardi après-midi, il n'y a rien
21 évidemment.

22 Mercredi matin, Mr Pierre Trudel, qui est
23 professeur et là, c'est Me Denis Boileau qui
24 l'interrogera. Je ne connais pas la portée exacte
25 de ce témoignage-là, Mr Trudel, je sais, a un

1 témoignage très pointilleux à nous rendre en
2 audience.

3 Jeudi matin, Mr Jean O'Bamsawin, un ancien
4 policier de la Sûreté du Québec qui lui-même a été
5 formateur avec Mr Bouchard jusqu'en deux mille dix
6 (2010) et qui, lui aussi, d'origine autochtone, va
7 me parler aussi de ses expériences en tant que
8 policier même au sein de la Sûreté du Québec.

9 Jeudi après-midi, Mme Janet Mark et Donat
10 McBride, qui vont être interrogés par Me Denis
11 Boileau, Mme Mark, comprenez bien, qui était le...
12 direct, coordonnatrice des dossiers autochtones,
13 service de formation continue. Mme McBride est
14 travailleuse indépendante.

15 Vendredi matin, je vais terminer le bloc
16 formation avec Mr Marc Alain, qui est un professeur
17 titulaire aujourd'hui de l'Université du Québec à
18 Trois-Rivières et qui était à l'époque... qui était
19 à une certaine époque Directeur de recherche à
20 l'École nationale de police. Il va nous parler des
21 programmes de formation, et dans le prochain bloc en
22 décembre, on va avoir l'École nationale de police
23 qui va venir nous mettre un peu plus à jour, et
24 Mr Alain peut avoir un regard critique sur certaines
25 formations ou absences de formation, il nous en

1 traitera vendredi matin. Et Mr Savoie, vendredi
2 après-midi, Conseiller aux Affaires inuites...
3 l'Arctique circumpolaire.

4 C'est le programme de la semaine.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Alors, je vous remercie Me Crépeau. Alors, je
7 comprends que nous allons poursuivre avec Mme
8 Parent, et je vais demander à Mme la Greffière de
9 l'assermenter.

10 **LA GREFFIÈRE :**

11 D'accord.

12 -----

13

14

15

16

17

18

19

20

21

22

23

24

25

1 Isabelle Parent
2 Criminologue
3 Assermentée

4 -----

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Alors Mme Parent, juste vous demander, pour
7 commencer, de vous présenter, parlez justement de
8 vos études, nous dire où est-ce que vous en êtes,
9 et ensuite on refera peut-être le plan de votre
10 carrière jusqu'à ce jour, voire vos expériences de
11 travail.

12 **Mme ISABELLE PARENT:**

13 Donc, j'ai un Bac, une maîtrise et un doctorat en
14 criminologie. Mon doctorat porte en victimologie
15 plus précisément, de l'Université de Montréal. J'ai
16 commencé à travailler dans le domaine là avec...
17 bien, au CIUSSS, dans le temps ce n'était pas
18 CIUSSS là, mais c'était au niveau de la
19 toxicomanie, dans un organisme qui, maintenant, a
20 fusionné là avec le Centre Dollard-Cormier, et
21 ensuite je suis rentrée au ministère. J'ai
22 travaillé aussi pour des groupes de recherches au
23 niveau de l'Université de Montréal, le Centre
24 international des criminologies comparées et le
25 RISQ, qui est un... regroupement de recherche et
26

1
2 d'intervention au niveau des substances
3 psychoactives pour le Québec, et puis après je suis
4 rentrée au ministère de la Sécurité publique en mil
5 neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (1999). J'ai
6 d'abord travaillé dans le milieu correctionnel
7 comme agent de probation et à la détention de
8 Saint-Jérôme où... qui a d'ailleurs un secteur
9 inuit. Et puis en deux mille deux (2002), j'ai
10 rejoint la Direction de la vérification interne des
11 enquêtes qui est rattachée au bureau du sous-
12 ministre. À l'époque, l'inspectorat n'était pas
13 avec la direction de la vérification interne et des
14 enquêtes, mais il était dans les mêmes locaux, mais
15 relevait de la direction des affaires policières et
16 j'ai fait une vérification interne qui portait sur
17 l'inspectorat, on va en parler tantôt, et ensuite,
18 bien, la Direction de vérification interne des
19 enquêtes a été relocalisée à Québec et à ce moment-
20 là, on m'a prêtée un peu au SPVM quelques mois. Et
21 puis après ça quand je suis revenue, là j'ai joint
22 vraiment la direction de l'inspection, dans ce
23 temps-là, elle s'appelait la Direction de
24 l'inspection des services-conseils et du soutien,
25 et puis j'y suis restée jusqu'à mon départ du

1 ministère, mais là, il a été réattaché à la
2 Direction de la vérification interne, donc relevait
3 du sous-ministre dans les années qui ont suivi, et
4 je suis restée là jusqu'en deux mille treize
5 (2013), à mon départ du ministère. Depuis ce
6 temps-là, je travaille pour l'Université de
7 Montréal, j'enseigne la victimologie et les profils
8 vulnérables en victimologie, ce qui inclut aussi
9 les filles et les femmes autochtones, et je prends
10 différents contrats de recherche, entre autres,
11 j'en ai un financé par Condition féminine Canada,
12 qui porte sur l'accent concerté pour les victimes
13 de violences sexuelles dans... au centre-du-Québec.
14 J'ai aussi travaillé pour les maisons d'hébergement
15 en violences conjugales, toutes les ressources qui
16 étaient Mauricie et Centre-du-Québec, ce qui
17 incluait entre autres une maison qui était vraiment
18 des Premières Nations, la maison Asperimowin...

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Laquelle ?

21 **Mme ISABELLE PARENT:**

22 Asperimowin.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Ok. Et qui se trouve où ?

25 **Mme ISABELLE PARENT:**

1 Qui se situe à La Tuque.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Ok.

4 **Mme ISABELLE PARENT:**

5 Il y a d'autres maisons, comme il y a une autre
6 maison à la Tuque aussi qui reçoit la clientèle
7 autochtone, mais qui n'est pas... directement des
8 Premières Nations. Mais c'est ça, je travaille
9 encore pour la table de concertation du mouvement
10 des femmes qui maintient le projet de recherche
11 pour une action concertée là, en violences
12 sexuelles.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Alors, votre carrière jusqu'à ce jour tourne
15 souvent autour des questions de relations de
16 service, beaucoup avec la police, un peu le monde
17 correctionnel, santé aussi un peu ?

18 **Mme ISABELLE PARENT:**

19 Un peu... et j'ai... dans le cadre de mon projet
20 actuel et d'autres projets, comme là, je travaille
21 très étroitement avec la répondante en violences
22 sexuelles et violences conjugales du CIUSSS pour la
23 Mauricie et Centre-du-Québec.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Par exemple. Et souvent avec une clientèle

1 autochtone?

2 **Mme ISABELLE PARENT:**

3 Dans le projet actuel, ça fait partie de nos
4 profils vulnérables, mais ce n'est pas spécialisé
5 pour Autochtones. Il y a aussi toutes les autres
6 victimes de violences sexuelles et d'autres profils
7 vulnérables comme ceux qui ont une déficience
8 intellectuelle ou un handicap ou d'autres...

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Et peut-être, pour préciser certaines notions que
11 vous nous avez données qui seront utiles pour les
12 travaux de recherche, excusez-moi, vous nous parlez
13 de la victimologie, peut-être préciser ce qu'est ce
14 concept-là, qui semble assez évident, à première
15 vue, mais quand même le préciser pour qu'on voie la
16 portée?

17 **Mme ISABELLE PARENT:**

18 Mais, c'est l'étude des victimes, la victimologie
19 en général...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Oui.

22 **Mme ISABELLE PARENT:**

23 ... donc, ça vient de la criminologie, mais avec un
24 regard vraiment spécifique sur les problématiques,
25 les conséquences, la prévention et tout ça, des

1 victimes.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Chez les victimes? Ok.

4 **Mme ISABELLE PARENT:**

5 Oui.

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Vous nous avez précisé votre...

8 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

9 (Inaudible) de le citer mille neuf cent quatre-
10 vingt-dix-neuf (1999)...

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Suite à la demande de Me Boucher, êtes-vous capable
13 de préciser aussi près que possible la période ?

14 **Me ISABELLE PARENT:**

15 C'était en septembre.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Ok.

18 **Mme ISABELLE PARENT:**

19 Je n'ai pas la date exacte.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Ça va.

22 **Mme ISABELLE PARENT:**

23 Je me souviens plus; ça fait quand même longtemps,
24 99.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Autour de septembre quatre-vingt-dix-neuf (99),
2 OMSP?

3 **Mme ISABELLE PARENT:**

4 Oui.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Relativement au monde correctionnel, ça va. Et
7 vous avez placé tantôt dans votre parcours, vous le
8 dites, vous êtes... "J'étais un peu en prêt de
9 service au SPVM, et je suis revenue ensuite à
10 l'inspec... à l'inspectorat". Êtes-vous capable,
11 ça, de mettre l'année là-dessus ?

12 **Mme ISABELLE PARENT:**

13 En deux mille deux (2002).

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Deux mille deux (2002), alors deux mille deux
16 (2002) à deux mille treize (2013) à l'inspectorat?

17 **Mme ISABELLE PARENT:**

18 Non, excusez-moi, je vous ai dit deux mille deux
19 (2002), mais je me suis trompée, en fait, deux
20 mille deux (2002) j'étais arrivée à la Direction de
21 la vérification interne.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Ok.

24 **Mme ISABELLE PARENT:**

25 L'autre c'est en deux mille six (2006).

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Deux mille six (2006)?

3 **Mme ISABELLE PARENT:**

4 Oui.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Bon, ça va. Et deux mille six (2006) à deux mille
7 treize (2013) à l'inspectorat?

8 **Mme ISABELLE PARENT:**

9 Oui.

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Dont on parlera tout... dans quelques minutes.

12 **Mme ISABELLE PARENT:**

13 Et c'était au début de l'année, je me souviens pas
14 exactement le mois, mais je dirais peut-être
15 février deux mille six (2006), quelque chose comme
16 ça.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Ça va. On va peut-être justement aborder de...
19 toute cette question-là maintenant. La
20 vérification c'est quoi? L'inspectorat? Puis on
21 reste au MSP là, vérification et inspectorat, quel
22 est le domaine de ces deux concepts-là?

23 **Mme ISABELLE PARENT:**

24 La vérification interne, c'est un processus qui
25 ressemble au processus de l'inspectorat, donc c'est

1 de s'assurer que les processus, les façons de
2 faire, il y a aussi des vérifications en
3 optimisation de ressources, donc qu'est-ce qui
4 devrait être fait aussi qui sont vérifiés,
5 documentés, ça donne lieu à un rapport avec des
6 recommandations et là, c'était à l'interne là.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Oui.

9 **Mme ISABELLE PARENT:**

10 Donc, il y a... sont transmises, il doit avoir un
11 suivi aussi. Alors que l'inspection, c'est un peu
12 différent dans le sens que ça relève, c'est
13 prescrit dans la Loi sur la police...

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Oui.

16 **Mme ISABELLE PARENT:**

17 ... comme quoi que le ministère de la Sécurité
18 publique doit assurer un service d'inspection de
19 tous les corps de police une fois par cinq (5) ans,
20 et à cause de cette disposition de la Loi sur la
21 police et au niveau du ministère de la Sécurité
22 publique, et ont prévu des pouvoirs pour assurer
23 cette inspection... les inspections qui sont
24 requises.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Si vous permettez, on va en profiter, Madame,
2 allez... si on peut mettre à l'écran, j'ai préparé
3 quand même, je sais, c'est une loi, une loi du
4 Québec, la Loi de police, mais j'aimerais que... on
5 va la coter, simplement parce que c'est un document
6 qui va nous revenir régulièrement dans les travaux
7 à l'avenir. Alors, P-224, qui est la Loi de police
8 chapitre 13.1 des lois du Québec.

9 ***** PIÈCE COTÉE P-224 *****

10 Et il y a peut-être... on a déjà maintenant un
11 article 268, nous sommes dans la partie « *Inspection*
12 *et administration provisoire* », Monsieur le
13 commissaire, 268:

14 « *Le ministre assure un service général*
15 *d'inspection des corps de police...*
16 *service... assez également le contrôle*
17 *des constables spéciaux.* »

18 Ce qui n'est pas le cas ici, 269 :

19 « *Le ministre fait procéder à*
20 *l'inspection des corps de police tous les*
21 *cinq (5) ans.* »

22 Alors, on comprend que c'est « mandatoire »,
23 il doit y avoir une inspection de tous les corps de
24 police à... au minimum... au maximum à l'intérieur
25 d'une période de cinq (5) ans?

1 **Mme ISABELLE PARENT:**

2 Exactement.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Et il n'y a pas d'échappatoire. On aura beau
5 continuer à dire la Loi là, c'est cette
6 disposition-là.

7 **Mme ISABELLE PARENT:**

8 Ok. Exactement.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Alors, je vous laisse maintenant continuer sur
11 l'inspection, puis on reviendra tout à l'heure à la
12 Loi.

13 **Mme ISABELLE PARENT:**

14 Mais le processus d'inspection ressemble beaucoup
15 au processus de vérification interne, mais en fait,
16 c'est ça, vérifier est-ce qu'au plan légal, au plan
17 des pratiques, au plan de ce qui devrait se faire
18 dans un corps de police, mais voir si c'est
19 appliqué dans les règles de l'art. Puis après,
20 c'est le même principe, puis on va documenter ce
21 qui n'est pas dans... dans les normes et puis faire
22 des recommandations et un suivi des
23 recommandations, et là ensuite, c'est le ministre
24 qui transmet le rapport au maire de la
25 municipalité...

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Donc le corps de police municipale ?

3 **Mme ISABELLE PARENT:**

4 Oui, ou au conseil quand c'est dans un corps de
5 police autochtone, ou si c'est la Sûreté du Québec,
6 c'est directement au directeur...

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Au ministre là?

9 **Mme ISABELLE PARENT:**

10 C'est ça, c'est le ministre là, dans... et
11 directement au Directeur général de la Sûreté du
12 Québec et là, c'est transmis ensuite, puis il y a
13 le suivi.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Donc, on retourne au corps de police et à son
16 patron civil, à ce moment-là, le rapport
17 d'inspection qui... qui fait quoi ? Des
18 recommandations, un constat ?

19 **Mme ISABELLE PARENT:**

20 C'est ça, il va avoir des constats et des
21 recommandations à peu près dans la même formule
22 qu'un rapport de vérification interne et puis c'est
23 ça, ils doivent suivre les recommandations et nous
24 on... bien, à l'époque où j'y étais, en assurait
25 les inspecteurs, vraiment le suivi, on pouvait

1 demander de la documentation, etc., pour vraiment
2 s'assurer que les recommandations sont... sont
3 suivies. Et s'il y avait des raisons pourquoi le
4 corps de police ne pouvait pas le suivre, mais là à
5 ce moment-là, il donnait le document, il l'ajustait
6 au document puis on gardait la trace écrite de tout
7 ce qui se faisait. Donc en gros, c'est un
8 mécanisme de contrôle qui... qui est prévu par la
9 Loi, puis qui permet de... de s'assurer que les
10 corps de police respectent ce qu'ils doivent faire.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Les normes, puis un suivi, il y a un contrôle, bon,
13 dites-nous...

14 **Mme ISABELLE PARENT:**

15 Les normes, mais aussi les meilleures pratiques, il
16 devrait avoir.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Alors, je comprends que vous avez fait... vous avez
19 fait de l'inspection, il y avait plusieurs
20 inspecteurs en deux mille six (2006) au... au
21 ministère ?

22 **Mme ISABELLE PARENT:**

23 Oui.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Avant d'aller voir ce qu'est l'inspection, on va

1 peut-être voir comment c'est organisé. On voit que
2 dans la Loi, que ça doit se faire aux cinq (5) ans.
3 Alors, est-ce que c'est trois heures (3 h) en se
4 levant le matin, moi je me lève, je décide d'aller
5 inspecter le corps de police de... de Terrebonne
6 ou...?

7 **Mme ISABELLE PARENT:**

8 Non non non, premièrement, il y a une
9 planification. Bien, au départ, en fait les
10 inspections, c'est des inspections générales, donc
11 c'est toute l'équipe qui arrivait dans un corps de
12 police et qui monopolisait le corps de police quand
13 même un certain temps pour vraiment vérifier tout.
14 C'était très long les rapports, ça prenait du temps
15 aussi avant qu'ils sortent, etc. Il y avait
16 plusieurs inconvénients à cette façon de faire. Et
17 après deux mille cinq (2005), un petit peu avant
18 là, mais vraiment en deux mille cinq (2005), c'est
19 devenu des inspections thématiques, donc il y avait
20 des sujets soit plus... jugés plus risqués, ou qui
21 avaient plus de problématiques, ou qui avaient une
22 préoccupation ministérielle à cet égard-là qui
23 étaient choisis et toute l'inspection ensuite était
24 développée en fonction des sujets, et là, il y
25 avait vraiment une planification, planification

1 stratégique et opérationnelle aussi, qui ciblait
2 les corps de police qui allaient les visiter. Et
3 puis il y avait quand même toute une préparation,
4 c'est-à-dire que les corps de police étaient avisés
5 un certain temps à l'avance, on demandait de la
6 documentation, ils savaient sur quoi ça allait
7 porter, on étudiait d'abord ça avant d'arriver au
8 service de police là visé.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Ok. Si on parle des sujets de... de l'item,
11 j'essaie d'imaginer est-ce qu'on pouvait comme une
12 année d'essayer de contrôler comme les salles de
13 pièces à conviction, le contrôle des armes à feu ?

14 **Mme ISABELLE PARENT:**

15 C'étaient des thèmes, effectivement, qu'on a... qui
16 ont été développés, on a eu un renseignement
17 criminel, on a eu aussi tout le traitement des
18 dossiers en agressions sexuelles, en violences
19 conjugales, on a justement tout le traitement de la
20 gestion des pièces à conviction, un lieu, il y a
21 quand même aussi tout le programme de la
22 Déclaration uniforme de la criminalité, la DUC. Il
23 y a quand même plusieurs thèmes là, pendant que
24 j'étais là, entre deux mille six (2006) et deux
25 mille treize (2013), qui ont été traités.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Évidemment, si on parle de contrôle de pièces à
3 conviction, c'est vraiment ce qui relève de
4 l'interne, un corps de police. Vous avez parlé
5 les... les plaintes en matière de violences
6 conjugales, en ça, on parle vraiment en ce moment-là
7 du traitement d'un dossier et des relations avec les
8 citoyens ?

9 **Mme ISABELLE PARENT:**

10 Oui.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Ok.

13 **Mme ISABELLE PARENT:**

14 Justement, on voyait si la victime avait été bien
15 informée, si elle avait eu un suivi pour son
16 dossier, s'il y avait lieu d'avoir un suivi, bien
17 entendu. Il y avait vraiment de regarder tous les
18 traitements, est-ce qu'ils sont tous soumis les
19 dossiers en violence conjugale, ou non? Et ça nous
20 permettait de voir vraiment dans chaque corps de
21 police comment il fonctionnait, parce que chacun a
22 adopté quand même des pratiques personnalisées pour
23 leur corps de police. Donc on voyait si elles
24 étaient conformes, comment ça se passait. On a
25 vraiment vu le meilleur et le pire (rires) des

1 services policiers à cet égard-là à travers le
2 Québec.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Je vais donner l'exemple peut-être en matière de...
5 en matière de violences conjugales, voir s'ils
6 étaient tous soumis parce qu'il y avait des
7 directives particulières du ministère de la Sécurité
8 publique où tous les corps devaient être soumis au
9 DPCT pour examen du dossier?

10 **Mme ISABELLE PARENT:**

11 Exactement. Puis si ce sujet-là, bien il y a
12 plusieurs choses aussi, il y a toute la politique
13 ministérielle où il y a les normes, les lois, les
14 façons de faire, il y a aussi les politiques
15 ministérielles, etc., il y avait quand même beaucoup
16 de choses, il y a les pratiques policières aussi à
17 cet égard-là, donc on s'assurait vraiment là de tout
18 ça, et effectivement, on a vu certains corps de
19 police. Le plus... le plus marquant pour moi,
20 c'était un corps de police qui ne fonctionnait
21 pas... en fait, si la victime retirait sa peine en
22 matière de violences conjugales ou si elle voulait
23 pas, ils retireraient le tout, ils tenaient pas compte
24 que ça devait être... les policiers pouvaient le

1 faire et procéder, même si la victime ne le désirait
2 pas.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Tel que c'est prévu dans la politique Ministérielle
5 de la Sûreté du Québec... du ministère de Sécurité
6 publique à l'égard des policiers où on leur dit,
7 "voici comment vous devez faire ou travailler avec
8 vos dossiers de violences conjugales"?

9 **Mme ISABELLE PARENT:**

10 Oh, bien là, c'était vraiment à l'encontre de
11 toutes les normes, de toutes les façons de faire.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 Je vous pose la question, je vous demande pas de
14 l'identifier, le cas échéant, mais est-ce que c'est
15 un corps de police autochtone ça, ou... ou... c'est
16 ça?

17 **Mme ISABELLE PARENT:**

18 Non, parce qu'on a les... bien moi, j'ai jamais été
19 dans un corps de police autochtone.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 On va y revenir là-dessus.

22 **Mme ISABELLE PARENT:**

23 Oui.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Ok. Alors, le but de l'inspection, ça nous ramène

1 justement à ça, le but de l'inspection c'est de
2 s'assurer une conformité des normes minimales ou en
3 fait, vous-même vous avez parlé des meilleures
4 pratiques...

5 **Mme ISABELLE PARENT:**

6 Oui.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 ... pour le... la façon de fonctionner à
9 l'intérieur d'un corps de police?

10 **Mme ISABELLE PARENT:**

11 Oui, et avec ses citoyens aussi.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 Et avec les relations avec les citoyens, c'est pour
14 ça qu'on a pris ces dossiers-là pour l'illustrer.
15 Alors, ça permet au corps de police d'améliorer le
16 traitement à l'interne, mais aussi dans ses
17 relations avec les citoyens?

18 **Mme ISABELLE PARENT:**

19 Oui.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Ok. C'est l'utilité de l'inspection?

22 **Mme ISABELLE PARENT:**

23 Oui. Puis comme il y a eu des inspections aussi au
24 niveau... niveau de service...

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Oui.

2 **Mme ISABELLE PARENT:**

3 ... je n'ai pas parlé tantôt là, au niveau des
4 thématiques, mais ça a été une des thématiques et
5 là, justement, bien des fois ça peut être... il
6 manque du matériel, donc je dois acheter le
7 matériel pour être conforme; il y a des fois c'est
8 au niveau de la formation; des fois, c'est au
9 niveau justement de ces services avec les citoyens,
10 avec les victimes, du respect des droits des
11 victimes, ça peut prendre vraiment différentes
12 proportions, différentes dimensions, ça peut être
13 au niveau de la gestion vraiment, ça peut aller
14 dans tous les sens là, dépendant ou... dépendant de
15 la thématique puis dépendant là des problèmes
16 identifiés.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Bien. Mais en bout de ligne, ça vise toujours à
19 améliorer et c'est à force de s'améliorer sur les
20 différents thèmes, on s'attend à ce qu'un corps de
21 police devienne plus performant ou meilleur dans
22 son ensemble?

23 **Mme ISABELLE PARENT:**

24 Oui.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Vous avez parlé... je vous avais juste donné
2 l'exemple des niveaux de services, on sait qu'il
3 existe au Québec, il y a six niveaux de service: la
4 Sûreté du Québec étant de niveau 6, les plus petits
5 corps de police de niveau 1. Vous dites que
6 certaines fois, on a constaté une absence ou un
7 manque de... d'équipements à l'intérieur des
8 niveaux de service et ça permettait... l'inspection
9 permettait justement d'identifier ses... ces
10 problèmes-là?

11 **Mme ISABELLE PARENT:**

12 Effectivement.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Ok. Et il se...?

15 **Mme ISABELLE PARENT:**

16 Manque d'équipements ou de formation...

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Ok. Et ce qui permet après ça au corps de
19 police... il y a un délai pour corriger et amener
20 la situation à niveau. Alors, on a vu maintenant à
21 quoi sert l'inspection, maintenant je vais vous
22 poser la question: à votre connaissance, vous à
23 titre d'inspecteur, d'inspectrice, excusez-moi,
24 avez-vous déjà fait l'inspection de corps de
25 police autochtone au Québec?

1 **Mme ISABELLE PARENT:**

2 Jamais.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Entre deux mille six (2006) et deux mille treize
5 (2013)?

6 **Mme ISABELLE PARENT:**

7 Treize? Non.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Ok. À votre connaissance, est-ce qu'il y en a eu
10 pendant la période où vous étiez à l'inspection,
11 autre que vous?

12 **Mme ISABELLE PARENT:**

13 Du tout. Il y a eu une fois une demande de
14 services-conseils d'un corps de police autochtone,
15 et qui ont été insistants, donc on les avait
16 rencontrés dans un corps du service-conseil, même
17 pas à leur service... corps de police, mais
18 vraiment dans nos... nos bureaux de Montréal à
19 l'époque. Donc, une fois qu'on les a rencontrés,
20 c'est tout.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Peut-être préciser que vous avez amené ce concept-
23 là, le service-conseil, qui est un... une autre
24 division chez OMSP. Qu'est-ce que...
25 qu'est-ce que le service-conseil?

1 **Mme ISABELLE PARENT:**

2 Bien, qui était dans la Division de l'inspection.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Oui.

5 **Mme ISABELLE PARENT:**

6 Donc c'est vraiment à l'époque inspection, service-
7 conseil de soutien, donc le service-conseil c'était
8 justement pour des corps de police qui avaient
9 besoin d'aide pour se mettre à niveau, pouvaient en
10 faire la demande et à ce moment-là... ou s'il y
11 avait un problème particulier, on allait les
12 rencontrer, leur donner des conseils des
13 (inaudible), c'est vraiment ça... .

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Sans que ça soit une in...?

16 **Mme ISABELLE PARENT:**

17 Sans que ça soit en rapport...

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 ... une inspection?

20 **Mme ISABELLE PARENT:**

21 ... non, c'est ça, ce n'est pas une inspection, il
22 n'y avait pas de rapport, des fois il pouvait avoir
23 des noms là quand même là du service-conseil donné,
24 mais ça se rendait pas nulle part là, c'était
25 vraiment de... de l'aide.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 On va peut-être... je ne sais pas si vous êtes
3 capable de nous renseigner là-dessus, la proportion
4 des dossiers que vous avez fait... que vous avez
5 faits, une inspection qui était soit des dossiers,
6 on a parlé un petit peu tantôt de la planification
7 là, vous avez appelé la planification stratégique
8 triennale?

9 **Mme ISABELLE PARENT:**

10 Oui, bien c'est ça, une triennale. Il y avait
11 planification stratégique et opérationnelle.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 Alors, on planifie d'avance cette année, "on est en
14 deux mille sept (2007), en s'en va dans tel corps
15 de police en deux mille huit (2008), on va aller
16 là, deux mille neuf (2009) on va aller là"?

17 **Mme ISABELLE PARENT:**

18 Oui.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 Donc, il y a une planification?

21 **Mme ISABELLE PARENT:**

22 Oui.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Ça c'est un peu une des portes d'entrée pour

1 obtenir une... pour qu'il y ait une inspection,
2 c'est dans la planification du ministère, est-ce
3 que c'est la seule porte d'entrée?

4 **Mme ISABELLE PARENT:**

5 Non. Il peut avoir une demande spé... excusez, il
6 pourrait avoir une demande spéciale du ministre,
7 soit parce qu'il a entendu qu'il y avait des
8 problèmes particuliers, ou il y a eu des plaintes
9 et tout ça, et il pourrait avoir aussi une demande
10 du corps de police lui-même.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Qui peut lui demander à être inspecté?

13 **Mme ISABELLE PARENT:**

14 Exactement.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Afin d'améliorer sa façon de fonctionner, Ok.

17 **Mme ISABELLE PARENT:**

18 La majorité des inspections se font en fonction de
19 la planification...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Oui.

22 **Mme ISABELLE PARENT:**

23 ... mais il arrive comme ça, d'autres inspections,
24 parce qu'il y a eu une
25 demande soit du ministre ou du corps lui-même.

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Ok. Alors ça c'est nos trois portes
3 d'entrée et, bon, vous avez parlé des
4 inspections générales, des inspections aujourd'hui
5 qui sont plus thématiques.?

6 **Mme ISABELLE PARENT:**

7 Thématiques.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Alors, vous nous avez dit tout à l'heure, et je
10 reviens un peu là-dessus, vous vous n'avez pas
11 faits des corps de police autochtones?

12 **Mme ISABELLE PARENT:**

13 Non.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Est-ce que vous avez... statistiquement, est-ce
16 qu'on sait d'une façon récente là combien il y a de
17 corps de police autochtones peut-être en deux mille
18 seize (2016), deux mille dix-sept (2017) là?

19 **Mme ISABELLE PARENT:**

20 Il y en a une cinquantaine, donc en deux... on
21 disait qu'il y avait cinquante-cinq (55)
22 communautés autochtones dont cinquante-et-un
23 (51)... cinquante et un (51) sont visés par des
24 ententes sur la prestation des services policiers,
25 et ça c'était des données là, de juin deux

1 mille seize (2016).

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 On a une cinquantaine de corps de police
4 autochtones, des petits, des plus grands, et là
5 j'imagine si on parle comme le corps de police
6 inuit là, QRPF, le Quartier régional police force
7 là, le corps de police inuit qui est quand même
8 assez grand, qui couvre beaucoup des territoires,
9 quatorze (14) municipalités, mais c'est un corps de
10 police. Fait qu'aux fins d'inspection chez vous,
11 ça serait encore de police ça ?

12 **Mme ISABELLE PARENT:**

13 Oui, mais... j'ai... j'ai jamais été là, donc j'ai
14 jamais travaillé avec ce corps de police.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Oui. Un autre grand corps de police peut-être que
17 vous connaissez chez les... chez les Cris, AUTEK,
18 il s'agit de pas mal le prononcer là, mais le grand
19 corps de police de la communauté crie c'est la
20 Baie, Baie-James et tout ça?

21 **ISABELLE PARENT:**

22 Bien, j'ai entendu un nom comme ça, mais je ne
23 connais pas du tout, non.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Et il y a à l'autre extrême des petits corps de
2 police. Si je vous parle de Manawan, Obedjiwan,
3 Odanak, des petites communautés où ils ont leur
4 propre conseil, leur propre corps de police qui
5 relève du conseil de bande local, ok?

6 **Mme ISABELLE PARENT:**

7 Exactement.

8 **Me PAUL CRÉPEAU:**

9 Ok. Il n'y a pas d'intenses écharpes... chaque
10 communauté a son... Ok. Alors, on a de tout là-
11 dedans, des petits et des grands corps de police.

12 Je reviens encore à la question, il y a n'a pas
13 eu d'inspecté... vous n'avez pas fait, vous à votre
14 connaissance, et vous nous dites à votre
15 connaissance il y en aurait eu une inspection ?

16 **Mme ISABELLE PARENT:**

17 Bien non, il y avait eu un service-conseil...

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Oui.

20 **Mme ISABELLE PARENT:**

21 ... pendant que j'étais là, dans les années que
22 j'étais là, il y a un appareil. Il y en a eu à ma
23 connaissance avant, dans les années deux mille un
24 (2001) à peu près, dans ce coin-là, et il y en a,
25 je crois, eu une après mon départ, mais là, je ne

1 suis pas au courant vraiment de... je n'ai pas été
2 informée parce que j'étais plus dans... dans
3 l'unité.

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Je vous informe, Monsieur le Commissaire, que nous
6 allons vous demander, nous allons vous produire un
7 peu plus tard un grand tableau, justement, de
8 toutes ces inspections-là pour être en mesure de
9 comparer les comparables. Alors, on verra
10 statistiquement ce qui s'est fait, mais on va
11 continuer avec Mme Parent, qui peut tout de même
12 nous parler...

13 **Mme ISABELLE PARENT:**

14 Et j'aimerais juste ajouter que même s'il y en a eu
15 une après mon départ, elle n'était pas prévue dans
16 la planification parce que moi j'avais vu la
17 planification avant de quitter...

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Oui.

20 **Mme ISABELLE PARENT:**

21 ... et il y avait aucun... aucune inspection d'un
22 corps de police autochtone qui était prévue.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Je vous pose la question qui est évidente
25 maintenant: pourquoi... êtes-vous capable

1 d'expliquer... avez-vous une explication à nous
2 donner pourquoi que c'est pas d'inspections dans
3 les corps de police autochtone?

4 **Mme ISABELLE PARENT:**

5 Mais là, je vais revenir à mon rôle de
6 vérificatrice qui était avant...

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Oui.

9 **Mme ISABELLE PARENT:**

10 ... d'être à l'inspection, bien j'avais constaté
11 dans mon rapport de vérification... dans le rapport
12 de vérification justement que les corps de police
13 l'étaient pas, je l'avais noté à ce moment-là,
14 qu'ils respectaient pas la Loi sur la police ni le
15 propre cadre légal du ministère, il y aurait eu une
16 recommandation à cet effet-là, et là, quand
17 qu'on... parce que, bon, c'est écrit, mais on n'en
18 parle là, aussi quand on en avait parlé, il y avait
19 une grande frilosité des autorités ministérielles à
20 l'égard des corps de police autochtones; et puis
21 dans la réponse au rapport, le directeur de
22 l'époque de l'inspectorat avait répondu que la
23 plupart des corps de police autochtones étaient des
24 corps de police jeunes, donc il trouvait que la
25 manière de faire, c'est par l'inspectorat, pouvait

1 être peut-être un peu difficile, dure, donc il le
2 recommandait pas vraiment.

3 Quand j'étais après à l'inspectorat, je suis
4 Quand j'étais après à l'inspectorat, je suis
5 revenue à quelques reprises sur cette situation-là,
6 surtout quand on y (inaudible) au mandat, parce
7 qu'à un moment donné, il a créé l'inspection, c'est
8 pas le terme "inspection" qui est utilisé là, mais
9 peu l'équivalent de ce qui se faisait, les
10 inspections dans les corps de police, ça a été créé
11 pour les... les prisons, dans tout le milieu
12 correctionnel et... et puis, bon, en est là
13 absolument pas, puis là on disait, bien... je leur
14 demandais "pourquoi on commencerait pas par au
15 moins respecter le mandat qui nous est donné au
16 plan légal avant d'élargir ?" La raison non
17 officielle qu'on m'a dit à plusieurs reprises,
18 c'est que... on ne veut pas aller là, je comprends
19 que... j'ai eu plusieurs directeurs sous- ministres
20 qui venaient aussi de la Sûreté du Québec, donc il
21 y a aussi un historique à cet effet-là, mais une
22 des raisons qui m'étaient dites, c'était parce que
23 "si on commence à aller là, ça va coûter tellement
24 cher!"

25

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Dans quel sens?

3 **Mme ISABELLE PARENT:**

4 Dans le sens qu'après, pour être à niveau, pour
5 répondre aux recommandations, effectivement ça
6 coûte souvent l'argent à... à la municipalité ou
7 là, dans ce cadre-là, conseil de bande ou là...
8 parce que ça implique des formations dispendieuses,
9 du matériel, des fois c'est facile, c'est juste
10 changer une façon de faire qui implique aucun coût,
11 mais d'un bien des cas, ça impliquer des coûts
12 importants. Remarquez que dans les autres corps de
13 police, ça impliquait des coûts aussi.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 Oui.

16 **Mme ISABELLE PARENT:**

17 Mais ce n'était pas un problème...

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Ce n'était pas un problème chez les autres corps de
20 police, mais chez les Autochtones, c'était un
21 problème?

22 **Mme ISABELLE PARENT:**

23 C'est ce qu'on nous disait, oui.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Ok.

1 **Mme ISABELLE PARENT:**

2 Peut-être parce que la mise à niveau était aussi
3 plus grande là...

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Oui.

6 **Mme ISABELLE PARENT:**

7 ... des corps de police autochtones, mais c'est ce
8 qu'on nous disait. Donc moi, avec les faits, ce
9 que je constatais, la vérification, tout ça, je
10 peux affirmer que je ne voyais pas de volonté dans
11 les... autorités ministérielles, à appliquer la Loi
12 au niveau des corps de police autochtones.

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Quand vous dites "je ne voyais pas de volonté",
15 vous êtes à quel niveau? À l'intérieur du
16 ministère, l'inspectorat ou la vérification ?

17 **Mme ISABELLE PARENT:**

18 On relevait vraiment du sous-ministre. Donc moi
19 quand je parle de... de la direction du ministère,
20 c'est beaucoup le sous-ministre.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Sous-ministre, c'est ça?

23 **Mme ISABELLE PARENT:**

24 Et son bureau.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Je sais que vous y avez fait référence, je veux
2 juste me permettre de le préciser et c'est des
3 pièces qui ne seront pas produites pour le moment.
4 Vous avez fait référence à votre rapport de
5 vérification, je vous montre un document que vous
6 voyez, je comprends que vous l'avez en main, un
7 document qui s'appelle « Optimisation des
8 ressources à la direction du service général
9 d'inspection des corps policiers », réalisé par Mme
10 Isabelle Parent, le vingt-six (26) mai deux mille
11 cinq (2005).

12 **Mme ISABELLE PARENT:**

13 Exact.

14 **Me PAUL CRÉPEAU:**

15 C'est bien le rapport en question donne vous...?

16 Bon.

17 Et si je me permets de vous relire ce que vous
18 avez mentionné, qui était votre recommandation
19 numéro 1, où est-ce que vous citez l'article 269 de
20 la Loi de police :

21 *« Le ministre a procédé à l'inspection*
22 *des corps de police à tous les cinq (5)*
23 *ans », vous avez indiqué à ce moment-là :*
24 *« Or, il n'y a pas d'inspection même*
25 *thématique à tous les cinq (5) ans pour*

1 *tous les corps de police, là vous citez*
2 *des exemples, de plus, de même plusieurs*
3 *corps de police autochtones n'ont jamais*
4 *été inspectés »,*

5 *... vous le mentionnez à ce moment-là, vous*
6 *recommandez, recommandation numéro 1, que la DSJI*
7 *respecte les articles 268 et 269. Ce rapport-là est*
8 *produit à l'interne au... au ministère?*

9 **Mme ISABELLE PARENT:**

10 *Oui.*

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 *Qui y a accès? Ça s'adresse à qui ça?*

13 **Mme ISABELLE PARENT:**

14 *Bien, il y avait mon superviseur...*

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 *Oui.*

17 **Mme ISABELLE PARENT:**

18 *... qui y avait accès, à ce moment-là, j'étais à la*
19 *Direction de la vérification... était donc la*
20 *directrice de cette direction-là, et c'était*
21 *transmis au sous-ministre, puis moi à ce moment-là,*
22 *c'était Me Louis Dion, qui était sous-ministre, et*
23 *après ça s'est rendu aussi à d'autres sous-*
24 *ministres, il y a eu Paul Gérard, Robert Lafrenière*
25 *et Martin prud'homme, pendant que j'étais là,*

1 qui... parce que c'est sûr qu'il y a eu au moins
2 les deux premiers qui ont dû suivre au niveau des
3 recommandations, parce que ça s'échelonne dans
4 le temps là...

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Oui.

7 **Mme ISABELLE PARENT:**

8 ... le suivi des recommandations.

9 Donc ils ont eu aussi à y répondre, ils ont
10 eu aussi un lien avec le rapport.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Quand vous dites "ils ont eu à répondre", alors on
13 voit votre rapport qui date, lui, du vingt-six (26)
14 mai deux mille cinq (2005), est-ce qu'il est exact
15 à votre connaissance, est-ce que vous savez qu'il y
16 a un document qui s'appelle par la suite
17 « Commentaires et mesures prises par la Direction
18 de l'inspection du service-conseil et du soutien à
19 la suite du rapport de la direction », en fait de
20 votre rapport, ce document-là étant noté... daté
21 d'octobre deux mille cinq (2005); et par la suite
22 le dernier, « Plan d'action et restructuration en
23 matière d'inspection des services policiers de
24 janvier deux mille six (2006) », qui sont des
25 réponses internes du ministère à votre rapport?

1 **Mme ISABELLE PARENT:**

2 Exactement.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 OK. Ces documents-là dont vous nous avez parlé...

5 **Mme ISABELLE PARENT:**

6 Oui.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 ... la réponse ministérielle où est-ce qu'on dit à
9 un moment donné « Les corps de police sont un peu
10 jeunes, et donc n'ont peut-être pas la maturité
11 pour une inspection tout de suite, donc deux mille
12 cinq (2005), deux mille six (2006), à votre
13 connaissance, vous y êtes jusqu'en deux mille
14 quatorze (2014), vous nous avez dit qu'il n'y en a
15 pas eu d'autres après ça, à votre connaissance?

16 **Mme ISABELLE PARENT:**

17 Bien non, je suis partie en deux mille treize
18 (2013) puis ce n'était pas prévu du tout. Est-ce
19 que je peux vous poser une question?

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Oui?

22 **Mme ISABELLE PARENT:**

23 Pourquoi que ce n'est pas déposé ça?

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Ça c'est le vôtre, c'est ça Madame Parent? Oui?

1 **Mme ISABELLE PARENT:**

2 Oui.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Je vais... à la pause, on va... je vais juste voir,
5 c'est parce que je ne vous le cache pas, Monsieur
6 le commissaire, il y a eu... il y a d'autres
7 documents qui ont été demandés qui ont posé un
8 petit problème. Il y a eu un caviardage de
9 dernière minute vendredi après-midi pour d'autres
10 documents dont je traiterai avec Me Boucher à son
11 arrivée et... mais pour celui-là, il n'y avait pas
12 de problème. Le problème, c'est qu'il n'est pas à
13 l'écran, je ne l'ai pas envoyé, je pense à ça, à
14 cause des problèmes qu'on aurait eu vendredi. Si
15 vous me permettez, je vais justement m'en assurer
16 avec Me Boucher parce qu'il y a eu du caviardage
17 qui a dû être fait dans d'autres documents qui
18 étaient des rapports d'inspection, mais celui de
19 vérification, je pense qu'il ne pose aucun
20 problème, je vous le dirai à la pause, mais en
21 principe, j'aimerais bien, oui, les envoyer, à
22 moins qu'on me dise qu'il y a des secrets d'État
23 là, que le ministère de Sécurité publique veut
24 cacher.

25 **LE COMMISSAIRE:**

1 Alors, Mme Parent, la réponse à votre question
2 c'est qu'on y reviendra après la pause.

3 **Mme ISABELLE PARENT:**

4 Parfait.

5 **LE COMMISSAIRE:**

6 Ça va?

7 **Mme ISABELLE PARENT:**

8 Oui.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Quand j'aurais vu Me Boucher, parce que j'ai plein
11 d'engagements, elle veut pouvoir voir ce qu'il y a
12 lieu... qu'il y ait bavardage comme dans d'autres
13 documents là, qui ont été faits en fin de semaine.
14 Vous nous excuserez, ça arrive vraiment tard, on a
15 reçu ces documents-là à la dernière minute et c'est
16 l'utilisation qui en est fait en audience qui
17 causait problème dans la discussion qu'on a avec le
18 Procureur général. Ça s'est réglé vendredi après-
19 midi, mais il y a encore des choses à attacher et
20 je ne voudrais pas faire un impair en projetant un
21 document qui doit être caviardé avant, pour cacher
22 des renseignements nominatifs.

23 **LE COMMISSAIRE:**

24 Mais alors, Me Crépeau, on va vous laisser...

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Merci.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 ... prendre le temps nécessaire pour éviter des
4 impairs. On n'a pas besoin d'impairs. (Rires)

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 Ok. Alors, on a parlé un petit peu de
7 l'inspection, vous avez parlé un peu de ce que
8 vous constatez une absence de volonté de le faire,
9 et ça quand vous dites... j'aimerais ça savoir
10 quand vous dites cette constatation-là que vous
11 faites, le jugement que vous y portez, c'est des
12 discussions à l'interne, est-ce qu'il y a des
13 documents écrits? Est-ce qu'il y a des directives
14 qui mentionnent tout ça, "on n'inspecte pas les
15 corps de police"?

16 **Mme ISABELLE PARENT :**

17 Non non non, on peut pas avoir une directive qui
18 dirait ça clairement, parce que ça entrerait en
19 contradiction avec la Loi, clairement, mais...
20 bien, déjà dans le rapport, c'est dit qu'ils le
21 font pas, que c'est pas fait, ça s'est promené, il
22 y a pas eu de changement au niveau de la
23 planification, etc., concrètement il n'y a pas eu
24 d'inspection réalisée. Donc c'est là-dessus que je
25 me base. Mais est... et des conversations aussi

1 avec mon supérieur à ce moment-là, ou au niveau de
2 l'équipe du sous-ministre là, qui était très clair
3 qu'on évite autant que possible les mêmes craintes
4 que je vous disais tantôt, qu'on a eu un service-
5 conseil, c'était le corps de police qui insistait
6 pour nous rencontrer et mon directeur qui insistait
7 pour dire, "bien non, c'est pas comme... c'est pas
8 nécessaire et tout ça", et quand que, avec
9 insistance, oui, on les a rencontrés, mais c'est
10 comme disait... bon, on leur a répondu (inaudible)
11 pour pas faire de vagues là, mais c'est tout, puis
12 c'est moi...

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 Éteindre le feu? Éteindre les feux?

15 **Mme ISABELLE PARENT:**

16 Oui, bien on va répondre minimalement, ce qu'ils
17 veulent là pour que... ils arrêtent d'insister et
18 c'était moi et un de mes collègues qui les avons
19 rencontrés et les représentants du corps de police
20 ne parlaient qu'anglais, et moi et mon collègue, on
21 parlait très peu anglais, donc c'était déjà... et
22 déjà au niveau de la compréhension...

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Donc c'était difficile?

25 **Mme ISABELLE PARENT:**

1 C'était difficile, oui.

2 **Me PAUL CRÉPEAU:**

3 Et ça c'est un corps de police de... un corps de
4 police autochtone qui vous a...?

5 **Mme ISABELLE PARENT:**

6 Oui.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Alors, un corps de police autochtone qui demande
9 spécifiquement d'être assisté par le service-
10 conseil, et vous n'avez pas été en mesure de le
11 faire, en tout cas, il n'y avait pas de volonté
12 Réelle de...?

13 **Mme ISABELLE PARENT:**

14 On les a rencontrés une fois, pendant à peu près
15 une heure, et puis on... on les a aidés à se
16 procurer les pratiques policières là du ministère
17 qui, eux, relevaient d'une autre unité.

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Ok. À votre connaissance, est-ce qu'il y en a eu
20 d'autres demandes, soit de service-conseil ou
21 d'inspection thématique ou générale provenant des
22 corps de police ? Est-ce qu'il y avait une demande
23 qui provenait des corps de police autochtones,
24 d'avoir de l'aide du MSP?

25 **Mme ISABELLE PARENT:**

1 Ce n'était pas fréquent, mais il y en a eu... il y
2 a l'exemple dont je vous nomme...

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Oui.

5 **Mme ISABELLE PARENT:**

6 Il y en a probable... j'ai entendu dire une autre,
7 mais là c'était vraiment géré au niveau de mon
8 supérieur, ces demandes-là. Ce n'est pas quelque
9 chose qui est très fréquent, mais en même temps, un
10 corps de police qui commence à se constituer peut
11 avoir un grand besoin de soutien.

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 Ok. Au niveau de l'organisation?

14 **Mme ISABELLE PARENT:**

15 Oui.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Alors, vous est pas capable de nous dire si vous
18 n'avez pas fait d'inspection; vous n'êtes pas
19 capables de nous dire quelles étaient la ou les
20 conséquences dans le corps de police dans ses
21 méthodes de fonctionnement, dans ses relations avec
22 les citoyens, les conséquences de ne pas avoir une
23 inspection?

24 **Mme ISABELLE PARENT:**

1 Bien, on se comment... quand même, j'étais dans un
2 milieu policier et la plupart des inspecteurs c'est
3 des anciens policiers d'expérience, donc je
4 travaillais toujours avec des policiers. On sait
5 comment que ça fonctionne dans les corps de police
6 autochtones et depuis, j'ai travaillé un petit peu
7 avec certains corps et je vois que ça fonctionne et
8 j'entends comment que ça fonctionne, entre autres
9 les victimes et tout ça... il y en aurait eu des
10 besoins.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Oui.

13 **Mme ISABELLE PARENT:**

14 Il y aurait eu besoin... ce n'est pas... c'est un
15 mécanisme de contrôle, mais qui peut aider. Quand
16 je regarde des fois ce que ça a permis de faire
17 dans les corps de police municipaux et comment que
18 ça a pu rectifier certaines situations
19 problématiques, permettre la mise à niveau, des
20 fois même ils respectaient pas des activités qu'ils
21 devaient réaliser, dans ça peut inclure tout autre
22 nouveau champ policier... de pratiques
23 policières...

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Oui.

1 **Mme ISABELLE PARENT:**

2 Donc je ne dis pas que c'est ça qui fait toute la
3 différence là, je ne pourrais surtout pas dire
4 ça, mais ça contribue, ça aide et ça rectifie
5 certaines situations et, en bout de ligne, c'est le
6 citoyen qui en est... qui en profite.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Qui obtient un meilleur service ?

9 **Mme ISABELLE PARENT:**

10 Un meilleur service...

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Un meilleur corps de police mieux organisé?

13 **Mme ISABELLE PARENT:**

14 C'est ça.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Des meilleures relations de service...

17 **Mme ISABELLE PARENT:**

18 Exactement.

19 **Me PAUL CRÉPEAU:**

20 ... avec les corps policiers?

21 **Mme ISABELLE PARENT:**

22 Exactement, c'est ce que...

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Et vous me dites, et là, je fais appel à votre... à
25 votre connaissance, vous dites, vous êtes... vous

1 êtes demeurée dans le milieu, vous voyez peut-être
2 des problèmes à partir de l'autre côté des
3 victimes, à votre connaissance, est-ce qu'il y a
4 des... est-ce qu'il y a des problèmes...

5 **Mme ISABELLE PARENT:**

6 Oui.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 ... dans les corps de police autochtones, dans les
9 relations entre les citoyens autochtones et leur
10 corps de de police?

11 **Mme ISABELLE PARENT:**

12 Oui. Bien, il y a... il y a plusieurs problèmes
13 que j'ai identifiés, et là je parle de façon
14 générale, je parle... je ne cible pas un corps,
15 puis il y a une grande diversité entre les corps de
16 police autochtones là au Québec, il y en a qui sont
17 construits depuis beaucoup plus longtemps, il y en
18 a qu'on peut même plus dire qu'ils sont jeunes,
19 d'après moi là...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Oui.

22 **Mme ISABELLE PARENT:**

23 ... tant que ça, donc c'est ça, en gros, il y a un
24 problème au niveau du recrutement des policiers, et
25 se problème-là, on le retrouve aussi dans les

1 autres corps de police. Je me souviens dans une
2 inspection au niveau de la SQ, on avait parlé aussi
3 du recrutement pour la Sûreté du Québec, mais
4 l'imaginer pour un corps de police éloigné, tout
5 petit, etc., donc il y a un problème de
6 recrutement, il y a un problème de rétention aussi
7 des policiers. Il y a un problème de proximité,
8 proximité avec les... avec les autorités, donc le
9 conseil de bande, mais aussi un problème des fois
10 de proximité, comme près de chez moi, il y a le...
11 le Wôlinak, je veux dire, c'est tellement petit...

12 **Me PAUL CRÉPEAU:**

13 Oui.

14 **Mme ISABELLE PARENT:**

15 ... que veut, veut pas, tout le monde se connaît,
16 etc., donc dans des petites communautés, il peut
17 avoir des problèmes aussi à cet égard-là. Et des
18 témoignages de victimes, j'en ai entendu beaucoup
19 qui sont assez tristes, assez désastreux là avec le
20 corps de police.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 Ok. Et vous avez parlé de la victime avec les
23 corps de police. Vous avez parlé aussi de la
24 proximité, j'aimerais ça, si vous pouvez expliquer

1 comment vous voyez la proximité entre le corps de
2 police et les conseils de bande?

3 **Mme ISABELLE PARENT:**

4 Um-hum.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Fait que là, on parle des conseils de bande dans
7 les comités autochtones, trop de proximité?

8 **Mme ISABELLE PARENT:**

9 Ça c'est très proche, puis ils peuvent en fait
10 destituer, remplacer, enlever les pouvoirs comme...
11 comme ils veulent. Donc c'est sûr que si ça vient
12 toucher à des choses... la politique est très, très
13 proche et des fois quand ça vient toucher à des
14 choses soit du conseil de bande ou que ça cible des
15 personnes en autorité, bien ça devient franchement
16 difficile parce que c'est trop proche, trop de
17 proximité. Eh bien, il y a eu des exemples
18 médiatiquement connus de ces problèmes-là et je
19 l'ai vu aussi dernièrement, je dirais au mois
20 d'octobre passé, là ce n'était pas avec la police,
21 mais avec le centre de santé, c'est le même
22 principe, le centre de santé de la communauté
23 autochtone qui est... c'est dans la même bâtisse
24 que le conseil de bande.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Oui.

2 **Mme ISABELLE PARENT:**

3 Et c'est ça, là il y avait des frictions, des
4 problèmes et c'est très proche, donc c'est facile
5 de s'ingérer dans les affaires courantes alors que
6 ça devrait pas.

7 **Me PAUL CRÉPEAU:**

8 Ok. Là je voulais aborder un petit peu là, au
9 centre de santé, êtes-vous capable, vous sentez-
10 vous à l'aise de développer un peu sur cette
11 situation-là? Les centres de santé ça fait partie
12 aussi du mandat de la Commission?

13 **Mme ISABELLE PARENT:**

14 Bien, sans vouloir préciser d'endroit...

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Oui.

17 **Mme ISABELLE PARENT:**

18 ... parce que je travaille aussi avec eux
19 étroitement et tout ça, mais entre autres dans un
20 cas, le centre de santé-conseil de bande, même très
21 très très proche, des fois il y a des victimes qui
22 veulent pas, quand il y a une agression sexuelle de
23 quelqu'un de la communauté, ils veulent pas
24 nécessairement se tourner vers... ces ressources-
25 là. Donc j'en avais une dans un cadre de

1 recherche, une personne qui nous disait, bien, je
2 n'ai pas voulu aller vers le centre de santé, je me
3 sentais pas à l'aise. La personne est trop proche
4 pour la confidentialité au niveau, bon, de
5 toutes... toutes les caractéristiques, elle était
6 pas bien, donc elle s'est tournée vers le CLSC, et
7 le CLSC, on lui a dit, « Mais tu es autochtone,
8 donc va vers ton conseil de bande, on ne donnera
9 pas de service ici ».

10 **Me PAUL CRÉPEAU:**

11 Ok.

12 **Mme ISABELLE PARENT:**

13 Et toute la détresse de cette victime qui n'a pas
14 d'aide à ce moment-là.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Bien, "wouete" (?) c'est-tu l'expression de
17 quelqu'un qu'on... d'un Indien statué ou...

18 **Mme ISABELLE PARENT:**

19 Ah, je trouve c'est très important justement pour
20 les services parce qu'il y a des budgets au niveau
21 de Santé Canada, pour les victimes, mais il faut
22 qu'elles soient statuées, mais il y en a des
23 personnes des Premières Nations qui demeurent sous
24 la communauté, mais qui ont pas le statut, et pour
25 celles-là particulièrement, ça devient extrêmement

1 difficile parce que des fois, la communauté donnera
2 pas le service à cause que l'argent, tu vivras pas
3 pour le service, justement, et à l'extérieur, ils
4 recevront pas... Bon, il y a bien des CLSC qui
5 font... j'en vois plein de beaux exemples aussi...

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Oui.

8 **Mme ISABELLE PARENT:**

9 ... de CLSC qui... des intervenants de CLSC qui
10 vont dans les communautés et qui... Bon, mais dans
11 d'autres, il va avoir sûrement cette fin de non-
12 recevoir là, donc il y a une partie des victimes
13 qui se retrouvent avec pas de service, pas de
14 soutien, pas d'aide.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Purement pour des questions de...

17 **Mme ISABELLE PARENT:**

18 À cause du statut, à cause de statut autochtone ou
19 du fait de demeurer dans la communauté.

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Je... Vous avez un petit peu aussi de votre
22 expérience en milieu correctionnel, êtes-vous...
23 est-ce que vous avez des exemples à nous donner où
24 vous avez constaté des manquements entre les

1 services correctionnels et la population
2 autochtone?

3 **Mme ISABELLE PARENT:**

4 Oui. Au milieu... bien, comme je disais, j'ai
5 travaillé entre autres au Centre de détention de
6 Saint-Jérôme qui avait un secteur inuit. Je ne
7 travaille pas dans le secteur inuit vraiment pas
8 là...

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Oui.

11 **Mme ISABELLE PARENT:**

12 ... mais je les voyais quand même, tout ça. Au
13 niveau de la vérification, j'ai fait des
14 vérifications dans le milieu correctionnel, donc
15 j'ai vu aussi certaines choses et au niveau de
16 l'inspection, j'ai fait des inspections aussi en
17 milieu correctionnel et jamais on m'a dit par
18 contre, à cause que la personne est des Premières
19 Nations ou à cause... jamais on m'a dit ça. Mais
20 c'est clair, je l'ai vu entre autres à la
21 vérification, j'ai été à la détention d'Amos, et
22 c'est clair que pour des questions budgétaires,
23 quand la personne détenue a à retourner dans sa
24 communauté, parce que pour différents motifs, par
25 exemple une sortie de quelques jours, un décès de,

1 mettons, son parent est décédé, tout ça,
2 habituellement ils permettent à la personne d'aller
3 pour les funérailles, par exemple...

4 **Me PAUL CRÉPEAU:**

5 Oui.

6 **Mme ISABELLE PARENT:**

7 ... bon, certaines choses comme ça. Et au niveau
8 ici à Amos, on me disait, "bien, on peut pas, comme
9 que ça, ça implique des billets d'avion, pour une
10 question budgétaire". On disait, bien dans ce
11 moment-là, même si la personne si elle demeurait à
12 Val-d'Or, exemple, aurait pu y aller, mais parce
13 qu'elle demeure dans des communautés éloignées, on
14 peut l'autoriser à cause, c'est ça, des questions
15 budgétaires. Jamais j'ai entendu au niveau
16 correctionnel que ce n'était pas... à cause statut,
17 à cause de... que la personne soit autochtone.
18 Mais à cause de questions budgétaires, on n'offre
19 pas la même... les mêmes services, les mêmes droits
20 aux personnes des Premières Nations.

21 **Me PAUL CRÉPEAU:**

22 À une personne autochtone?

23 **Mme ISABELLE PARENT:**

24 Que les personnes non... allochtones, finalement.

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Elle n'aura peut-être pas des privilèges qu'elle
2 aurait droit d'avoir...

3 **Mme ISABELLE PARENT:**

4 Exactement.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 ... si elle n'était pas Autochtone?

7 **Mme ISABELLE PARENT:**

8 Pour des questions financières.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Ça, êtes-vous capable peut-être de le placer dans
11 le cadre de cette constatation-là que vous avez
12 fait, est-ce que c'est récent? Est-ce que c'est...

13 **Mme ISABELLE PARENT:**

14 Ça fait un certain temps celle-là que je parle
15 de...

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Oui.

18 **Mme ISABELLE PARENT:**

19 ... pour le Centre de détention d'Amos, je dirai
20 en... autour de deux mille cinq (2005), parce
21 qu'après le rapport, j'ai assisté un collègue dans
22 cette vérification-là et c'est de... comme on l'a
23 vu.

24 **Me PAUL CRÉPEAU:**

25 Et est-ce que vous avez d'autres exemples que

1 vous retrouvez, et là, je fais appel à votre
2 connaissance personnelle et aussi avec à vos
3 contacts dans le milieu, est-ce qu'il y a d'autres
4 exemples de choses que vous êtes en mesure de nous
5 dire sur la qualité des services ou l'absence de
6 services entre les services de l'État et... et la
7 communauté autochtone?

8 **Mme ISABELLE PARENT:**

9 Un dernier exemple qui est très personnel qui
10 m'implique, moi et non mon travail?

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Oui oui.

13 **Mme ISABELLE PARENT:**

14 En fait, après le reportage d'enquête, le deuxième,
15 il y a une personne qui m'a... des Premières
16 Nations qui m'a approchée, je... bon, en tout cas,
17 pour différents motifs, mais qui était en lien avec
18 le reportage, le documentaire, puis qui m'a dit,
19 "bon, j'ai certains faits que je voudrais te
20 parler". Alors, j'ai écouté son histoire et il me
21 rapportait carrément des événements criminels. Et
22 puis je lui ai dit, "bien, il faut donner ça aux
23 policiers", et la personne m'a dit, "bien, je suis
24 Autochtone, je suis pas à l'aise avec mon service
25 de police autochtone – parce que, bon, ça

1 impliquait des personnes proches, tout ça, il
2 dit... – j'ai déjà approché une personne... un
3 policier de la Sûreté du Québec et il a comme pas
4 voulu prendre mes infos", il n'a pas eu le temps de
5 le conter, il a comme pas voulu. Alors quand il
6 m'a dit ça, je me dis... pourtant c'est une
7 personne articulée, mais je me dis, "bien, peut-
8 être connais pas très bien le milieu policier, tout
9 ça, c'est peut-être juste à cause de ça". Alors je
10 lui dis, "bien, si tu me permets, moi je vais faire
11 le lien avec les services policiers parce que je
12 trouve ça important que ça soit dit". Alors, il
13 m'a autorisée, mais il voulait avoir beaucoup de
14 sécurité parce qu'il craignait pour... la personne
15 craignait pour la suite. Alors, j'ai contacté le
16 responsable, le caporal de l'unité d'enquête
17 régionale sur la criminalité autochtone et puis je
18 lui ai dit, "il y a une personne qui m'a donné ces
19 renseignements-là et que je juge crédibles, je les
20 ai pas enquêtés, mais que je jugeais tout à fait
21 crédibles et de bonne foi et tout. Il m'avait
22 aussi montré quelques documents là, qui prouvaient
23 ce qu'il avançait. Alors j'ai dit, "bien,
24 j'aimerais pouvoir vous donner ça, tout simplement,
25 donc juste faire le lien". Et j'avais une belle

1 ouverture vraiment de ce policier-là, et il avait
2 tout organisé, une façon de faire pour transmettre
3 les renseignements parce que je ne les ai jamais
4 transmis, les renseignements, la nature exacte;
5 j'ai parlé beaucoup autour...

6 **Me PAUL CRÉPEAU:**

7 Oui.

8 **Mme ISABELLE PARENT:**

9 ... mais jamais la nature exacte. Alors, tout
10 était... tout allait bien, puis à la dernière
11 minute, juste avant qu'on devait se rencontrer, il
12 m'a dit, "mes patrons m'ont enlevé tout le dossier,
13 je peux plus rien faire pour vous, tout a été
14 transmis à la Sûreté du Québec, eux vont enquêter
15 là-dessus".

16 Je dis "bien là, ils ne peuvent pas inquiéter,
17 ils ne savent pas l'information".

18 **Me PAUL CRÉPEAU:**

19 Vous n'aviez pas transmis d'informations ?

20 **Mme ISABELLE PARENT:**

21 Non. Il a transmis mon nom, etc., j'avais des
22 informations provenant d'une autre source, etc.,
23 bon, mais les informations avaient jamais été
24 transmises et la Sûreté du Québec, je dis, "Vous
25 avez donné mon numéro de téléphone donc toutes

1 les... les choses?" Il dit "oui oui, j'ai tout
2 donné ça, ils m'ont jamais contacté". Alors,
3 plusieurs mois plus tard, presque un an plus tard,
4 j'ai rappelé, j'ai dit, "j'ai jamais été contactée,
5 est-ce que moi je peux contacter quelqu'un ?" Là,
6 on est peut-être six (6) mois plus tard et puis...
7 Et là ils me disent, "non, il y a aucune
8 possibilité, rien". Mais là je dis, "dans le fond,
9 vous la prenez pas, mon information". C'était ça,
10 puis lui il était comme tout mal à l'aise, il dit
11 "c'est comme plus mon ressort, on m'a tout enlevé,
12 ça finit là". Et puis cette personne-là après,
13 puis dire, "Bien, j'ai beaucoup... j'ai vraiment
14 tenté, mais ça va rester lettre morte", mais cette
15 personne-là elle croit comme plus à la justice !
16 Je veux dire, c'est fou, "j'ai des infos, je ne
17 peux pas les donner, je ne peux pas les..." T'sais
18 si je les donnais puis finalement, il n'y avait pas
19 d'enquête, je comprendrais. Mais juste ne pas
20 pouvoir raconter ces choses, j'ai trouvé ça
21 extrêmement déplorable.

22 **Me PAUL CRÉPEAU:**

23 Ok. Alors pas d'ouverture même à recevoir la
24 plainte. Et ça vous le mettez... dans le temps,
25 vous placez ça à peu près à quel moment? Vous

1 dites c'est après le deuxième reportage
2 d'enquête...?

3 **Mme ISABELLE PARENT:**

4 Oui.

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Et pour les fins... pour les fins d'audience, vous
7 avez... vous deveniez un témoignage dans l'édition
8 enquête de Radio-Canada?

9 **Mme ISABELLE PARENT:**

10 Oui. Et... C'est ça, c'est... je dirais peut-être
11 un mois après qu'il y a la première approche de
12 cette personne-là et dans l'été, donc fait que...
13 printemps-été, que j'ai appris le caporal de
14 l'unité d'enquête régionale mixte, lui il venait de
15 la GRC.

16 **Me PAUL CRÉPEAU:**

17 Ok. Je vais vous proposer peut-être à ce moment-ci
18 d'ajourner, Monsieur le Commissaire, j'aimerais...
19 je pense qu'il a des choses qui vont être d'intérêt
20 comme je vous l'ai dit, pour Me Boucher, j'ai des
21 détails que j'ai eu récemment et je pense qu'elle
22 devrait y avoir... elle était sur le point
23 d'arriver parce qu'elle prenait l'avion à neuf
24 heures vingt (9 h 20) ce matin.

25 Moi je vous proposerai d'ajourner, le temps

1 de permettre à Me Boucher d'arriver et moi je vais
2 régler la question des documents, quand on va
3 revenir, ça suspendra peut-être plus que 15, 20
4 minutes, fait que quand elle va revenir, prenez tout
5 ce qu'il faut, et que Me Boucher soit à point pour
6 interroger quand est parvenu aux connais ce qu'il
7 faut et que maître le cas échéant.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Alors, très bien, on va suspendre le temps
10 nécessaire pour permettre ça. Ça va, vous
11 m'informez quand c'est prêt?

12 **Me PAUL CRÉPEAU :**

13 Oui.

14 **LA GREFFIÈRE :**

15 Alors veuillez vous lever. Suspension de
16 l'audience.

17 SUSPENSION

18 -----

19 REPRISE

20 **LA GREFFIÈRE :**

21 Reprise de l'audience. Veuillez vous asseoir.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Bon. Alors bonjour. Alors, je comprends que
24 Me Boucher, vous vous joignez à nous maintenant ?

25 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

1 Oui, Monsieur le Commissaire.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Les avions ont réussi à retrouver la... la direction
4 de Val-d'Or. (Rires) Bravo! Bienvenue.

5 **Me PAUL CRÉPEAU :**

6 J'en ai profité pendant la pause... j'en ai profité
7 pendant la pause pour rencontrer Me Boucher, lui
8 faire une espèce de résumé de ce qui avait été dit,
9 des choses qui pouvaient l'intéresser et, première
10 des choses, on avait le document qui était le
11 Rapport de vérification de Mme Parent, qui
12 s'appelait « Optimisation des ressources... Rapport
13 de vérification interne, optimisation de ressources
14 à la Direction du service général d'inspection des
15 corps policiers », dont j'ai fait une brève lecture
16 tout à l'heure. J'ai... pour éviter des... des
17 discussions qui sont peut-être pas utiles, il y
18 avait une seule recommandation qui était pertinente
19 dans ce cas-ci, qui nous intéressait, qui était la
20 première, celle que j'ai lue. Alors, après entente
21 avec... après avoir discuté avec Me Boucher, je vais
22 vous proposer de déposer un extrait de ce rapport-là
23 qui... que j'ai déjà remis à Madame la Greffière,
24 qui va être la page couverture, pour identifier le
25 document, la page 5, qui traite du cadre légal, puis

1 de la recommandation 1, qui est celle dont on a fait
2 la lecture tout à l'heure, qui traite de la question
3 des inspections aux cinq (5) ans; et la page 6, qui
4 comprend le commentaire de la direction et la
5 réaction des vérificatrices. Alors, en fait, c'est
6 tout ce qui est pertinent pour les fins de nos
7 travaux, le reste concerne d'autres sujets. Alors,
8 en produisant ces trois pages là, on amène devant la
9 Commission ce qui est pertinent à ce moment-ci.
10 Il y avait deux autres documents...

11 **LE COMMISSAIRE:**

12 Alors, ça serait sous la cote...

13 **Me PAUL CRÉPEAU:**

14 P-225... c'est ça?

15 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

16 Oui, c'est ça.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 C'est ça.

19 - PIÈCE COTÉE P-225 -

20 Et j'ai aussi fait référence tout à l'heure à
21 deux autres documents qui sont la réponse, le
22 commentaire et le plan d'action. Avec Me Boucher,
23 on a discuté, je pense qu'il y aura une présentation
24 plus tard du MSP, qui viendra produire entre autres
25 ces documents-là pour les expliquer.

1 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

2 Le cas échéant, oui, bien sûr.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Oui.

5 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

6 Après avoir entendu aussi le témoignage de
7 Mme Parent, parce que malheureusement, je l'ai pas
8 entendu, dans j'ai un résumé, mais bon.

9 **Me PAUL CRÉPEAU:**

10 Ok. Alors, on les repousse à plus loin parce qu'on
11 va avoir le temps d'en discuter. Alors, il y avait
12 ça puis il fallait faire en rentrant. Je vous
13 propose à ce moment-ci, il restait un sujet que je
14 voulais traiter avec Mme Parent, et j'attendais que
15 Me Boucher y soit, et si vous... on va continuer,
16 j'en ai pour cinq (5) minutes maximum.

17 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

18 Est-ce que vous voulez que je fasse mon observation
19 préalable?

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Ah, si vous voulez, oui.

22 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

23 Étant donné que je connais de sujet de... la suite
24 des événements, Maître Crépeau?

25 **Me PAUL CRÉPEAU:**

1 Oui oui, c'est le sujet, j'ai parlé tantôt des
2 starlight Tour?

3 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

4 Donc, Monsieur le Commissaire, je vous avouerai que
5 ce matin, je suis petit peu prise par surprise parce
6 que ce n'était pas mentionné dans les résumés des
7 témoignages anticipés que nous avons reçus. Donc,
8 bien sûr, je suis vraiment inconfortable avec le
9 sujet qui va être abordé maintenant, étant donné que
10 je n'avais pas du tout été avertie du contenu et
11 j'aurais peut-être quelques questions à poser le cas
12 échéant, pour faire un suivi des questions qui ont
13 été... en fait, le sujet qui va avoir lieu à
14 l'instant.

15 **Me PAUL CRÉPEAU:**

16 Et je vous dirais que c'est un sujet... c'est ça
17 qu'on a... En discutant avec Mme Parent hier, parce
18 que les distances étant ce qu'elles sont, c'est un
19 sujet qui est apparu qui était pertinent, alors oui,
20 ce n'était pas annoncé. D'autre part, je pense que
21 c'est un sujet qui peut être présenté et avec les...
22 tout... tout ce que Mme Parent va être capable de
23 nous dire : ce qu'elle a vu, ce qu'elle entendu,
24 comment c'est à sa connaissance. Je pense ma
25 collègue pourra poser des questions qui permettront

1 de circonscrire vraiment une question très
2 spécifique là-dessus.

3 **LE COMMISSAIRE :**

4 Um-hum. Ça va. Et si... s'il s'avérait nécessaire
5 pour Me Boucher d'aller plus loin, de poser d'autres
6 questions éventuellement, bon, on verra, on
7 s'ajustera selon les besoins si nécessaires. Alors,
8 on va profiter de la présence de Mme Parent pour
9 ouvrir le sujet, même si c'est arrivé peut-être à la
10 dernière minute. Il y a une certaine flexibilité
11 qu'il faut avoir pour avancer et comme c'est
12 pertinent, bon va y aller, et si vous jugez à propos
13 de... d'avoir d'autres détails, de poser d'autres
14 questions on pourra toujours le faire.

15 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

16 Peut-être le cas échéant aussi, peut-être de
17 rappeler le témoin là, dans la mesure où
18 l'information qui va être transmise là, j'ai pu
19 faire aucune vérification et j'ai aucune position
20 par rapport à ça.

21 **LE COMMISSAIRE :**

22 Je le mentionnais pas, mais évidemment, c'est une
23 hypothèse. Alors, toutes les hypothèses sont
24 ouvertes de façon à s'assurer que chacun puisse être
25 tellement entendu.

1 Me **MARIE-PAULE BOUCHER:**

2 Merci Monsieur le Commissaire.

3 **LE COMMISSAIRE:**

4 Ça va? Alors Me Crépeau pour la suite?

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Alors, Mme Parent, vous... je vous parle de
7 l'expression « Starlight Tours », vous la
8 connaissez?

9 **Mme ISABELLE PARENT:**

10 Oui.

11 **Me PAUL CRÉPEAU:**

12 Pouvez-vous... dites-nous ce que vous en savez, de
13 l'expression et de sa traduction en français, qu'on
14 appelle « la cure géographique », et qu'est-ce que
15 vous êtes en mesure de nous dire à ce sujet... à ce
16 sujet-là?

17 **Mme ISABELLE PARENT:**

18 En fait, pas grand-chose dans le sens que mais...
19 parce que j'ai pas assisté à ces pratiques-là, et ce
20 que je rapporte c'est plus du oui-dire, dans le
21 fond, du fait que j'étais dans un milieu très
22 policier puis, en fait, tout le monde qui travaille
23 un peu dans ce milieu-là a entendu parler de ces
24 pratiques-là; ce sont pas des bonnes pratiques,

1 elles sont pas écrites, c'est pas... rien de ça,
2 mais on l'entend des policiers.

3 **Me PAUL CRÉPEAU:**

4 Vous dites « travailler dans le milieu policier »,
5 alors est-ce que vous en avez déjà discuté avec des
6 agents, des policiers?

7 **Mme ISABELLE PARENT:**

8 Oui oui oui, puis même dans le milieu correctionnel,
9 on utilisait le terme « cure géographique » un peu
10 différemment, c'était pas dans le sens
11 nécessairement de transporter très loin, mais on
12 disait, « bon, on va trouver une ressource, des
13 fois, qui est à l'extérieur... ressortir de son
14 milieu aussi qui est plus éloigné », des choses
15 comme ça, donc on appelait ça un peu aussi comme ça,
16 « cure géographique ». Les policiers, oui, ils m'en
17 parlaient, c'est pas... Bon, il faut que je
18 distingue en fait, je pense qu'il y a des policiers,
19 dans ce qui avait été rapporté dans les événements,
20 puis tout ça, qui sont pas corrects, mais au départ,
21 cette pratique-là c'était plus de... on va aller
22 porter nos ressources plus loin puis finalement, tu
23 sais, là-bas... puis finalement, la ressource des
24 fois le prenait pas parce que la personne était en
25 état d'ébriété, ou des choses comme ça, et

1 finalement restait là, il disait, bon, « le temps
2 qu'il revienne, bon, on va avoir le temps de
3 dégriser... » Tu sais, c'était plus des choses
4 comme ça que j'ai entendu.

5 Par rapport... plus spécifiquement avec les
6 Autochtones, parce que cette pratique-là, je l'ai
7 entendue avec des personnes qui étaient sans
8 domicile fixe, d'autres profils vulnérables, pas
9 nécessairement des personnes des Premières Nations.

10 Au niveau des Premières Nations, bien, j'en ai
11 entendu aussi entre autres mettons le policier de
12 la SQ qui me racontait qu'il y avait un poli... un
13 autre, un collègue qui aimait beaucoup profiter
14 sexuellement de jeunes des Premières Nations, de
15 jeunes femmes des Premières Nations, jeunes filles
16 des Premières Nations.

17 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

18 Monsieur le Commissaire, je vais avoir une
19 observation. Que Madame nous parle de qu'est-ce...
20 de son expérience, de qu'est-ce qu'est Starlight
21 Tour, c'est une chose; qu'elle vienne raconter qu'un
22 policier lui a dit qu'un policier aimait profiter
23 des jeunes pour faire des agressions sexuelles, je
24 m'excuse, je trouve que ça va un petit peu... ça
25 déborde vraiment du cadre qu'on s'est donné et déjà

1 là, je suis inconfortable avec le sujet des
2 Starlight Tour comme vous le savez. Donc,
3 j'aimerais ça que ça soit vraiment circonscrit à
4 c'est quoi la pratique, et non à... à des détails de
5 cette... ces genre-là, Monsieur le Commissaire.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Oui, Me Crépeau, vous avez des commentaires?

8 **Me PAUL CRÉPEAU :**

9 La Commission d'enquête porte sur les relations
10 entre les Autochtones et certains services publics
11 et... c'est malheureux là, mais il y a des fois il y
12 a des gens qui vont venir dénoncer des situations,
13 il y en a qui vont dire, « voici, ça s'est produit,
14 je sais que j'ai senti, ce que j'ai vécu » ;
15 d'autres nous le rapportent... certains le
16 rapporteront peut-être par des rapporteurs. Il y a
17 des cas où il y a du oui-dire. Madame Parent est
18 très spécifique, ce n'est pas elle qui l'a vu, c'est
19 ce qu'un policier lui a conté. Alors le oui-dire,
20 c'est aussi une règle de preuve qui est admise. Ce
21 n'est pas la meilleure, c'est pas... on cherche pas
22 à faire ça, mais quand on a la preuve, il s'agira de
23 l'évaluer dans son ensemble, à la fin, mais de là à
24 empêcher d'entendre la preuve parce que c'est du
25 oui-dire, je pense que ce n'est pas une approche qui

1 est propre à une Commission d'enquête. Vous êtes là
2 pour... vous êtes l'enquêteur, Monsieur le
3 Commissaire, vous devez chercher à savoir ce qui
4 s'est passé.

5 Il y a des preuves qui seront plus crédibles,
6 plus fiables que d'autres, mais vous devez... vous
7 faites l'enquête, vous devez aller chercher
8 l'ensemble de l'information et à la fin, se faire
9 une tête pour être capable d'écrire sur le sujet.

10 Ma collègue a du... a une approche je pense
11 beaucoup trop juridique en disant, « c'est du oui-
12 dire, on peut pas entendre ça ». Le oui-dire, c'est
13 spécifiquement dans toutes les commissions
14 d'enquête, on peut entendre la preuve par oui-dire,
15 mais elle demande à être évaluée par... à la fin.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Bon, évidemment, il faut distinguer, à moins que
18 vous ayez autre chose à ajouter?

19 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

20 En fait, parce que quand Me Crépeau a présenté la
21 deuxième section sur les Starlight Tour, c'était
22 vraiment de manière générale, de son expérience et
23 non aller dans le cas spécifique d'un policier qui
24 aurait aimé faire des agressions sexuelles, Monsieur
25 le Commissaire.

1 Je comprends que les règles de preuve sont
2 beaucoup plus flexibles devant une commission
3 d'enquête, qu'on peut entendre plein de choses puis
4 qu'on peut faire certaines preuves, mais quand même,
5 quand on s'entend sur un sujet puis qu'on décrit un
6 sujet sur lequel... qui va être abordé, qui est pris
7 à la dernière minute, qu'on est pris par surprise,
8 il y a quand même... il y a quand même un cadre qui
9 a été donné par Me Crépeau et je m'excuse, pour moi,
10 ça va extrêmement à l'extérieur de ce cadre-là.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 Bon, alors regardez, évidemment, il faut distinguer
13 admissibilité et fiabilité, ça c'est clair, c'est
14 connu en milieu juridique, et dans une commission
15 d'enquête aussi. Les règles d'admissibilité dans le
16 cadre de la Commission d'enquête sont beaucoup plus
17 larges. Il y a des choses qui seront pas admises
18 dans un procès civil ou un procès criminel, qui
19 peuvent l'être dans une commission d'enquête.
20 D'ailleurs, c'est même prévu dans les Règles de
21 procédure et de fonctionnement, évidemment, sous
22 réserve des droits fondamentaux, ces choses-là.

23 À ce que je sache, au moment où on se parle là,
24 il n'y a pas de droits fondamentaux de qui que ce
25 soit qui soit en jeu. On n'a pas mentionné le

1 nombre de personne, il n'y a pas... il y a rien pour
2 identifier qui que ce soit.

3 Nous sommes dans un cadre où on doit examiner
4 les relations entre les Autochtones et les services
5 publics, ce qui inclut les services de police entre
6 autres, et d'ailleurs, dans le cadre de la
7 Commission, les questions qui seront abordées ont
8 quand même été jusqu'à un certain point à l'origine
9 même de la création de la Commission. On parle des
10 événements dits de Val-d'Or, je pense que... qu'on
11 n'apprendra rien à personne en disant que n'eut été
12 ces événements-là, il n'est pas certain qu'il y
13 aurait eu une commission qui aurait été créée. Les
14 pressions pour créer la commission sont venues à
15 partir de ces éléments-là. On ne nous dit pas à
16 quel endroit on se situe dans ce que Madame Parent
17 nous raconte, c'est général, ce que ça va donner au
18 bout, je ne le sais pas, mais il m'apparaît évident
19 que... que les éléments de preuve peuvent être
20 admissibles.

21 Maintenant, quelle fiabilité, ou quelle
22 crédibilité on va accorder au bout ? Parce que là
23 on est... on peut peut-être croire ce que nous dit
24 Mme Parent, maintenant ce qui lui a été dit à elle,
25 quelle est la crédibilité à y apporter? Bien, je le

1 sais pas. C'est l'ensemble de ce que nous
2 entendrons qui nous permettra d'y arriver. Et comme
3 on avait spécifié avant qu'on arrive à ce sujet-là,
4 bien, si jamais il était nécessaire de réentendre
5 Mme Parent pour compléter des choses, pour vous
6 donner l'opportunité de... de faire ressortir des
7 points qui vous viendraient à l'idée, ou que... que
8 votre enquête, parce que vous n'en avez pas été
9 avertie avant, vous permettrait de déceler, bien on
10 y verra. Je suis à votre disposition là-dessus.

11 Je vais permettre les questions et le
12 témoignage de Mme Parent là-dessus. Évidemment, si
13 on arrive avec des noms, bien là, on verra. Mais
14 pour le moment, on n'en est pas là. Ça va?

15 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

16 Merci Monsieur le Commissaire.

17 **Me PAUL CRÉPEAU:**

18 Madame part, je vous laisse développer sur le sujet.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Quand on arrive avec des noms, j'ai toujours mon
21 petit bouton ici (rires).

22 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

23 Merci Monsieur le Commissaire.

24 **Mme ISABELLE PARENT:**

25 Bien, j'ai pas l'intention de nommer le nom à cet

1 effet-là et j'ai pas grand-chose à dire à ce sujet-
2 là, autre que c'est quelque chose que j'ai entendu à
3 plusieurs reprises, puis c'est quelque chose qui est
4 quand même assez connu du milieu policier en
5 général, tout ça.

6 Est-ce que moi, on me l'a raconté? Oui,
7 j'avais entendu une histoire comme ça et oui, c'est
8 du oui-dire là, c'est très clair. Et ce qui m'avait
9 étonnée dans... dans la réponse, c'était et c'est un
10 collègue proche là, c'est « on le savait tous, cette
11 particularité-là de ce policier-là », donc on le
12 surveillait, mais personne ne dénonçait ». Et c'est
13 un peu ce que je voulais faire ressortir. C'est
14 comme dans la culture, d'une part, oui, il y a
15 certaines pratiques comme le Starlight Tour, mais il
16 y a aussi toute cette loi du silence aussi autour de
17 la pratique et d'un policier peut-être plus... je
18 veux pas employer le terme de Monsieur Bouchard là,
19 mais...

20 **Me PAUL CRÉPEAU:**

21 Problématique?

22 **Mme ISABELLE PARENT:**

23 Oui, disons-le comme ça, oui.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Pour employer un terme poli?

1 **Me PAUL CRÉPEAU:**

2 Oui.

3 **Mme ISABELLE PARENT:**

4 Oui, un policier plus problématique. Et ce que je
5 tenais à dire que cette façon de faire là c'est que
6 la plupart qui m'en parlait le faisait pas
7 nécessairement avec une mauvaise intention ou en
8 voyant toutes les conséquences, mais plutôt pour
9 régler un problème social souvent plus que criminel,
10 qui était difficile avec peu de formation, peu de
11 ressources, il faut le régler, qu'est-ce qu'on fait?
12 Et c'est... « on va l'envoyer un peu plus loin, ça
13 va lui donner le temps de... de soit dessaouler, de
14 se ressaisir », soit... dépendant là, du type de
15 crise qu'il y a là. Mais ça c'est comme, pour moi,
16 un peu du sens commun dans ce... parce que dans le
17 milieu policier, c'est fréquent.

18 Et ce que je rajoutais dans l'autre ouï-dire,
19 c'était de dire qu'il y a une... - comment le dire -
20 en fait, des policiers qui dénoncent pas, on le
21 sait, quand il y a des pratiques problématiques à
22 cet effet-là.

23 **Me PAUL CRÉPEAU:**

24 Bon, moi je vous remercie. C'était ce que je voulais
25 compléter avec l'interrogatoire de Mme Parent.

1 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

2 J'ai une question supplémentaire.

3 **LE COMMISSAIRE:**

4 Oui. Alors, ça fait le tour pour vous Me Crépeau?

5 **Me PAUL CRÉPEAU:**

6 Oui.

7 **LE COMMISSAIRE:**

8 Alors, Me Boucher?

9 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

10 Bonjour. Donc, ces confidences-là vous ont été
11 faites dans quel cadre?

12 **Mme ISABELLE PARENT:**

13 Bien, du fait que je travaillais avec des policiers,
14 des anciens actifs prêtés ou anciens policiers
15 pendant que je travaillais à l'inspectorat, entre
16 autres. Donc, comme je disais tantôt, je l'avais
17 entendu aussi à d'autres... à d'autres lieux comme
18 les maisons correctionnelles, mais c'est surtout au
19 niveau de l'inspectorat. C'est sûr qu'on pouvait
20 passer beaucoup de temps ensemble, quand on allait à
21 l'extérieur pour des inspections et on voyageait
22 beaucoup ensemble aussi, donc on se parlait beaucoup
23 du milieu policier, de tout ça, de ce qu'on
24 constatait dans les... dans les corps de police
25 qu'on visitait, etc. Donc il y a beaucoup dans

1 ce sens-là.

2 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

3 Si je comprends bien, vous avez cessé vos fonctions
4 MST en deux mille quatorze (2014), donc cette
5 expérience-là que vous nous donnez, c'est avant deux
6 mille quatorze (2014)?

7 **Mme ISABELLE PARENT:**

8 Oui oui oui, et même, en fait, officiellement peut-
9 être deux mille quatorze (2014), mais c'est plus
10 deux mille treize (2013) que j'étais partie, sans
11 solde là (?). Donc aujourd'hui on a plus parlé de
12 deux mille treize (2013) là officiellement et
13 puis... oui, c'est toujours avant. Tout ce que j'ai
14 parlé aujourd'hui ou presque, il y a eu quelques
15 petites choses là, qui étaient après, parce que j'ai
16 encore des fonctions qui m'amènent dans le milieu
17 autant autochtone que policier, etc., sociaux, mais
18 la plupart des choses au niveau de l'inspectorat,
19 c'est avant, effectivement.

20 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

21 Donc ces confidences-là datent de ce moment-là?

22 **Mme ISABELLE PARENT:**

23 Oui.

24 **Me MARIE-PAULE BOUCHER:**

25 Parfait. J'ai pas d'autres questions Monsieur

1 le Commissaire.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Ça va?

4 **Me PAUL CRÉPEAU :**

5 Merci.

6 **LE COMMISSAIRE :**

7 Maître Crépeau ça fait le tour?

8 **Me PAUL CRÉPEAU :**

9 Oui, ça fait le tour.

10 **LE COMMISSAIRE :**

11 Vous avez produites tous les documents que vous
12 voulez produire?

13 **Me PAUL CRÉPEAU :**

14 Oui, qu'on... qu'on voulait produire ce matin...

15 **LE COMMISSAIRE :**

16 ... pour le moment?

17 **Me PAUL CRÉPEAU :**

18 Oui.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 ça va. Alors, Mme Parent, bien c'est le moment que
21 je vais prendre pour vous remercier d'avoir accepté
22 notre invitation de venir rendre témoignage à la
23 Commission. S'il y a quoi que ce soit d'autre,
24 bien, vous pouvez communiquer avec maître Crépeau et
25 vous serez toujours bienvenue. Alors, merci

1 beaucoup.

2 **Mme ISABELLE PARENT :**

3 Merci.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 On ajourne à une heure trente (1 h 30)?

6 **Me PAUL CRÉPEAU :**

7 Oui. Madame... oui, Deutsch, l'après-midi.

8 **LA GREFFIÈRE :**

9 Veuillez vous lever. Suspension de l'audience et
10 reprise cet après-midi à treize heures
11 trente (13 h 30).

12 SUSPENSION

13 -----

14 REPRISE

15 **LA GREFFIÈRE :**

16 Veuillez vous lever. Reprise de l'audience. Vous
17 pouvez vous asseoir.

18 **LE COMMISSAIRE :**

19 Alors bonjour.

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 Bonjour.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Me Denis-Boileau, je comprends que vous prenez la
24 suite?

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1 Oui, absolument.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Et nous avons toujours Me Boucher qui est avec
4 nous. Alors, bienvenue à vous deux. Alors, nous
5 pourrons aller avec votre prochain témoin?

6 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

7 Oui, je vais essayer de parler fort - j'ai une
8 petite extinction de voix, comme vous le voyez.
9 Donc on va entendre Rachel Deutsch, qui est
10 coordonnatrice du Programme de Justice Itinérance
11 Autochtone pour le Centre de justice des Premiers
12 Peuples de Montréal, donc en anglais, Justice
13 Homelessness Indigenous Program Coordinator.

14 La semaine dernière... - je vais juste faire
15 une brève introduction en français, après, madame
16 Deutsch va témoigner en anglais.

17 Donc, la semaine dernière, ma collègue Marie-
18 Josée Barry-Gosselin a fait entendre la Clinique
19 Droits Devant et le coordonnateur du PAJIC, le
20 Programme d'accompagnement justice-itinérance à la
21 cour municipale de Montréal. Ils ont mentionné
22 qu'ils sont en train de tenter d'adapter leur
23 programme pour les personnes des Premiers Peuples à
24 Montréal, et un petit peu ailleurs là, en ce moment,
25 et pour ce faire, ils ont eu des rencontres avec le

1 Centre de Justice des Premiers Peuples de Montréal.
2 Donc c'est pour ça qu'aujourd'hui on entend madame
3 Deutsch, qui est... coordonnatrice du Programme de
4 justice-itinérance autochtone au Centre de Justice
5 des Premiers Peuples de Montréal, donc qui est la
6 personne contact, finalement, pour le PAJIC et la
7 Clinique Droits Devant dont ils ont parlé la semaine
8 dernière.

9 So I will now switch to English. So madame...
10 since madame Deutsch will testify in English. She
11 will be speaking specifically today about the...
12 Montreal municipal bylaws and le Code de la sécurité
13 routière infractions that affects the
14 homelessness... the homeless indigenous people, and
15 as well, the response to the PAJIC program and the
16 Montreal Municipal Court Programs, through her eye,
17 as someone working directly with Native People in
18 Montreal.

19 **LE COMMISSAIRE :**

20 Okay. So, welcome Madame Deutsch.

21 **MME RACHEL DEUTSCH :**

22 Thank you.

23 **LE COMMISSAIRE :**

24 I will ask the clerk of the Court to proceed.

25 -----

1 Mme Rachel Deutsch
2 Intervenante au Centre de Justice des Premiers
3 Peuples de Montréal
4 Assermentée

5 -----

6 **LA GREFFIÈRE :**

7 Yes. Thank you. Your witness.

8 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

9 So you can start your presentation... start by
10 presenting yourself a little bit more.

11 **MME RACHEL DEUTSCH:**

12 So, my name is Rachel Deutsch. My personal
13 background, my ancestry is Eastern Europe Jewish,
14 and I was born in the US, and we came to Canada
15 when I was little. So I myself am not Indigenous.
16 I have worked in Indigenous organizations for, I
17 think, seven (7) to ten (10) years, both in
18 Toronto, Ontario, and in Quebec, Montreal. So, I
19 have a background in social work, so mostly working
20 in the field of mental health, substance use, and
21 especially with Indigenous communities in the city,
22 and also I've done some smaller projects in rural
23 areas.

24 And when I moved to Montreal a little more
25 than four years ago, four and a half (4½), I

1 started working at the Native Women's Shelter in
2 Montreal as the addiction worker there, where I did
3 addiction counselling. And then I got a job as a
4 Cabot Square project manager - I'll explain a
5 little bit about that project - and that's really
6 the Montreal urban Aboriginal communities strategy
7 network. And the... it's channelled through a
8 Native Women's Shelter as well, so I stayed with
9 the Native Women's Shelter. And then, my current
10 position is with the First Peoples Justice Center
11 of Montreal, and I'll explain a little bit more
12 about that center as well.

13 So in all the positions I've had in Montreal, I
14 did work with people in homelessness, and I came
15 into contact a lot with. The issues I'm going to
16 talk about today are in taking around the bylaws,
17 Municipal Court and around police, but I'm... today,
18 I won't be talking about that part.

19 So to talk a little bit about what the Cabot
20 Square project is.

21 So, it's a strategy, and the reason that it's
22 called Cabot Square, is because it's a park in
23 Montreal near Atwater and Sainte-Catherine, and for
24 more than twenty (20) years, it's been a meeting
25 place for mostly Inuit and First Nations. And

1 because it's essentially located near a lot of
2 resources, but it has also been deemed an unsafe
3 park, by residents and business owners in the areas,
4 and often by people themselves who use the park.
5 There's... there can be some safety issues there.
6 And there's also a lot of negative perceptions
7 around the park, because of homelessness and
8 substance use. And negative perceptions and racism
9 towards Aboriginal people in that area.

10 So, for that reason, the strategy was...

11 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

12 (Inaudible) the translator is making me a signs,
13 which I guess...

14 **MME RACHEL DEUTSCH :**

15 Well...

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 ... is asking you to slow down a bit. Is that it?

18 Okay.

19 **MME RACHEL DEUTSCH :**

20 Yes.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Yes, just for them to...

23 **MME RACHEL DEUTSCH :**

24 Sure.

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1 ... help their work. Thank you. Sorry to
2 interrupt.

3 **MME RACHEL DEUTSCH :**

4 So, for this reason, the strategy was launched in
5 Cabot Square and that's why it's called "the Cabot
6 Square project".

7 I came into the project during its third
8 phase.

9 The first phase was research and strategizing.
10 So, research was done on a portrait of Cabot
11 Square; it was based on questionnaires,
12 organizations, community groups and the general
13 public. And a strategy came out of this research,
14 with the help of forty (40) organizations.

15 The second phase was implementation and
16 expansion.

17 So the park closed for renovation and the
18 action plan was put into place. That was second
19 phase. And it was mainly around relocation and what
20 was happening while the park was closed.

21 And the third phase was implementation scaling
22 app, and knowledge collection and sharing. So, I
23 came in in two thousand fifteen (2015), and at that
24 point, during... well, the time I was working there
25 the park reopened, and many initiatives came to

1 fruition.

2 So some of the initiatives, out of the project,
3 were on Aboriginal programming in the park, during
4 the summers. This was in collaboration with the
5 borough of Ville-Marie, and there were various
6 partnerships, other partnerships. So this included,
7 like, music throughout the summer, we had workshops,
8 we had people in homelessness themselves, giving,
9 teaching, for example... soap stone carving or
10 beading. We also collaborated in the creation of a
11 café, which is called Café de la Maison Ronde, it's
12 operated by L'Itinéraire, with support from the
13 borough of Ville-Marie. And it's the café in the
14 park that employs Indigenous people.

15 There's also outreach workers in the park, in
16 partnership with the YMCA and the Native Women's
17 Shelter.

18 We also brought forth restorative practices
19 project, to focus on safety and belonging. We
20 also... a big part of our work ended up being on
21 police relationships, because we saw that this
22 really affected our main target areas, which were
23 cohabitation, wellness, safety and belonging. And
24 we needed to look at police, so, the network, during
25 this time, pleaded a collaboration agreement with

1 the Montreal Police Service. That was in June two
2 thousand fifteen (2015) and the Cabot Square project
3 was part of that.

4 We also had an advisory committee of Indigenous
5 people in homelessness, to tell us about their
6 experiences and to advise us on our projects.

7 We also had education, for service providers,
8 on cultural safety, Aboriginal realities. We
9 developed a cultural safety training manual for the
10 Montreal police, but it can also be used for health
11 care and other fields. And the project also helped
12 in the development of the Justice Center, where I
13 work now.

14 It also helped with the creation of Inuit radio
15 station... uh, radio program - these are independent
16 projects; Nipivut is the name of the program. And
17 also was helped with the housing need research
18 project, which came out of the... homelessness
19 committee of the network.

20 So that's the work I was doing in Cabot Square.
21 Then, with the First Peoples Justice Center...

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 Excuse me, just one second. Could you just specify
24 just right now, before we go further, what is the
25 network exactly? Because I guess we will be

1 mentioning it?

2 **MME RACHEL DEUTSCH :**

3 Sure.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Yes.

6 **MME RACHEL DEUTSCH :**

7 So the network is coming together of Aboriginal and
8 non Aboriginal partners in Montreal, to work
9 towards improving the well-being of Aboriginal
10 people in Montreal. So there are several different
11 working committees. And so, the committees I've
12 been involved with are Justice and Homelessness,
13 but there's also Health, Culture, Education
14 training... uh, I think I'm forgetting one
15 committee... - Arts and Culture, I think I said
16 that.

17 So, yes, you'll hear a lot about that because
18 that network, it... there was where a lot of
19 projects were created, so it's what Cabot Square
20 came from, it's what the Justice Center came from,
21 and also you'll hear... not today but, in the
22 future, about the Iskweu project, which is a project
23 for missing and murdered Indigenous women, and also
24 came through in the network. And all these projects
25 are now independent.

1 So at the First Peoples Justice Center, the
2 organization's goal is to work with the Indigenous
3 community to end systemic issues of marginalization,
4 discrimination and victimization of its Indigenous
5 people, in the justice and correctional system,
6 through culturally safe supports and services.

7 So the work of the Justice Center is to do many
8 different projects... uh, many different services
9 including Gladue reports, bail plan, helping with
10 reintegration, culturally appropriate compensatory
11 work, and partnership with the YMCA. Offering
12 community work in partnership with probation
13 officers, counselling and consulting with other
14 parties to make recommendations at the sentencing
15 stage, creating community controlled alternative to
16 incarceration, adapting the Montreal Municipal Court
17 PAJIC program; which is what I'm going to be talking
18 about today, and group programming such as substance
19 use and healthier relationships groups, as well as
20 building relationships with Correctional Services
21 Canada and also provincial detention centers, to
22 offer cultural support and facilitate outer visits.

23 So these are the goals of the Center we're in
24 the process of developing now; so we don't offer all
25 of those services at this time.

1 So now, I'm going to talk more specifically
2 about the bylaws, and as well as the Code de la
3 sécurité routière - CSR - that affect Indigenous
4 people in homelessness.

5 So, as I mentioned, during the Cabot Square
6 project, the approach was systemic, approach to
7 homelessness, and we worked closely with many
8 partners. And we did a lot of work with police,
9 because their presence in the area deeply affected
10 all of the determinants of our project.

11 And one of the most interesting outcomes of the
12 project was what we found during our evaluation of
13 our summer programming events. So during the
14 project we did an evaluation and we surveyed park
15 users, business owners, residence, Indigenous people
16 who attended the park only for events, and
17 Indigenous people who used the park regularly. And
18 the findings were interesting of this evaluation.

19 The evaluator found that safety only came out
20 of a sense of belonging. This meant that safety in
21 itself, from a variety of perspectives, could only
22 occur if all felt the sense of belonging to the
23 area. And that was... many different sources we
24 surveyed... that was the same thing.

25 So, some of the... it meant that some of

1 the work we were doing was on the right track; like,
2 you know, the concerts and the... bringing people to
3 teach their own skills was on the right track.
4 Working in a café would owner attract, but ticketing
5 is... and the implementation of bylaws, creates
6 shame and creates a message of not being welcome in
7 the space, and it's the opposite of belonging.

8 So, in a sense, the ticketing was the intent to
9 create perhaps safety or better use of space,
10 only... in fact, can do the opposite, it creates a
11 sense of less safety.

12 And I wanted to get into the background of why
13 shame, and the message of "you're not welcome" are
14 so [intarout] when it comes to Indigenous people,
15 and what I've seen. And then I'll be getting back
16 more into the specifics of the ticketing.

17 So Indigenous people represent around zero
18 point six per cent (0.6 %) of the population of
19 Montreal, but they represent ten per cent (10 %) of
20 the homeless population, so signifying they are
21 sixteen (16) times more likely to live in
22 homelessness than the average Montrealer.

23 Inuit represent about half of all homeless
24 Indigenous people, and in Montreal, like the rest of
25 Canada, Indigenous poverty is rooted in

1 multigenerational effects of residential schools and
2 socioeconomic marginalization, connected to
3 colonialism. The effects of trauma often show up as
4 problems with substance use or mental health
5 struggles, which also create more difficulty in
6 trying to leave or exit homelessness.

7 So in my years working as a social worker in
8 Toronto and Montreal, with Indigenous people, there
9 was always a lot of trauma. And looking at
10 substance use, it's impossible to look at that
11 without looking at the pain and this trauma.

12 So the trauma my clients experienced was often
13 personal, familiar... familial and
14 intergenerational, but it was also systemic, land-
15 based and cultural. And the loss of land
16 dislocation, encroachment of mining and industry
17 was... felt very painfully for many of the people I
18 worked with. And many were able to articulate this
19 very clearly to me, over the time I knew them.

20 And the reasons they felt they were homeless
21 were linked to this historic trauma, loss of land
22 abuse in many forms, dislocation, cultural genocide.
23 And for some living in the street or shelters was
24 all they could manage. For others, going to
25 shelters or going to a drop-in center was a way to

1 break isolation. It was a way to be with friends
2 and family, to get outside, if they didn't have
3 outside where they were staying if in their... some,
4 you know, if their over-housed or couchsurfing. And
5 sometimes it was a relief from loneliness, to go to
6 shelters.

7 So when we go back to the use of ticketing. So
8 I'm trying to kind of approach this for... from like
9 a... kind of philosophical point of view that... of
10 what it means to give them tickets.

11 The use of ticketing for minor infractions,
12 particularly affects the homeless populations, for
13 those who have little choice, other than to use
14 public spaces. And doing so, they have increased
15 visibility.

16 There's intense surveillance of their
17 behaviours. But these behaviours are linked back to
18 their life conditions and their lack of access to
19 private spaces.

20 Their behaviours include idling, being under
21 the influence, urinating, napping in public.
22 Sometimes if they're out, like, working at night or
23 that kind of thing, daytime is the only time they
24 can sleep. And there's very few places where you
25 can sleep; very few day centers offer that. So,

1 but you can't nap in public, you can't sleep in the
2 park.

3 So, ticketing is used to, in a sense, clean up
4 spaces and to move those behaviours who... that are
5 less desirable, from the street.

6 And historically, as we've seen, Indigenous
7 people have experienced multiple displacements. So
8 further displacements, even on a smaller scale by
9 police, by enforcing bylaws, by removing people from
10 parks and public spaces, is remnant of this larger,
11 historical pattern.

12 If we want to increase safety, Indigenous
13 people need to feel belonging in Montreal and
14 displacement sends a harmful message.

15 So, often, what I also see is that, just moving
16 people around constantly, like, "you can't stay
17 here", they move to a different corner, "you can't
18 stay here." They can... they stay for an hour and
19 move to a different corner. So there's nowhere they
20 can stay all day.

21 And if homelessness, as I've tried to explain
22 from my perspective, is the result of trauma, forced
23 displacements are further trauma.

24 So I want to talk about a letter we sent to the
25 City and the outcome.

1 So on June twelfth (12th) two thousand sixteen
2 (2016), the Network Justice South Committee wrote a
3 letter addressed to mayor Denis Coderre and Serge
4 Lareault - the protector d'itinérance - and the
5 purpose of the letter was asking the City of
6 Montreal to take steps in preventing the
7 judicialization of the Indigenous homeless
8 population, by removing or abolishing specific City
9 bylaws.

10 The Justice Committee felt that the bylaws were
11 being used wrongfully, but they were in themselves
12 examples of social and racial profiling. So I was
13 part of this small group who wrote the letter.

14 In our letter to the City, we listed particular
15 bylaws that contribute to social and racial
16 profiling. And we were not the first ones to bring
17 this up. This has been brought up by other
18 organizations serving homeless people in Montreal,
19 and in two thousand nine (2009), la Commission des
20 droits de la personne et des droits de la jeunesse
21 de Québec found that social profiling of people in
22 homelessness in Montreal amounted to almost thirty
23 per cent (30 %) of the tickets issued.

24 Marie-Andrée, is there a copy of the letter
25 for the people to see or should I read the

1 bylaws listed?

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 (Inaudible).

4 **MME RACHEL DEUTSCH :**

5 Okay. Okay. So, in the letter, we listed specific
6 bylaws that we thought were examples of profiling.

7 So this includes using the...:

8 « (...) les mobiliers urbains à d'autres
9 fins que celles à laquelle elle est
10 destinée;

11 Ayant été trouvé gisant ivre sur une
12 place publique;

13 Ayant consommé des boissons alcoolisées
14 sur le domaine public, flânant ivre;

15 Ayant consommé des boissons alcooliques
16 sur le domaine public;

17 -... sorry, we had that twice in there -

18 Ayant répandu un liquide sur le sol du
19 domaine public;

20 - and this is used for urination -

21 Ayant jeté, déposé ou laissé des
22 immondices sur le sol du domaine public;

23 Ayant gêné ou entravé la circulation des
24 piétons sur la voie publique ou la place

25 publique en rôdant, en flânant ou en

1 refusant sans motif valable de circuler à
2 la demande d'un agent de la paix;
3 En ayant sali le domaine public;
4 S'étant tenu sur le chemin public pour
5 offrir, moyennant contrepartie, ses
6 services;

7 - excuse my French pronunciation -

8 En ayant continué ou répété un acte
9 interdit après avoir reçu l'ordre d'un
10 agent de la paix de cesser cet acte;
11 Ayant émis un bruit audible;

12 - so this can be used very easily against people in
13 homelessness, and those are municipal bylaws, and
14 in the metro station we identified several
15 règlements that effect people, so:

16 Se coucher ou de s'étendre sur un banc,
17 sur un siège ou sur le sol, s'asseoir sur
18 le sol et occuper la place de plus d'une
19 personne dans une station;

20 - that can also be used for people sleeping -

21 Consommer ou d'avoir un objet ouvert
22 contenant des boissons alcoolisées dans
23 une station;

24 Gêner ou entraver la libre circulation
25 dans une station;

1 D'être pieds nus;
2 Crier, déclamer ou de se livrer à une
3 altercation ou à toute autre forme de
4 tapage;
5 Souiller un bien, notamment en déposant
6 ce bien ou en y abandonnant tout déchet
7 papier, liquide ou autre rebut ailleurs
8 que dans une poubelle;

9 - we also brought up CSR articles, so:

10 Piéton qui ne s'est pas conformé aux feux
11 de circulation;

12 - and :

13 Se tenir sur la chaussée pour solliciter
14 son transport ou pour traiter avec
15 l'occupant d'un véhicule. »

16 So the reasons we brought these up were... we
17 brought up... we have several specific critics of
18 these. As a... so, as group, we found that,
19 1) ticketing does not improve chances of having
20 access to a social worker or psychosocial
21 assistance for homeless Indigenous individuals.

22 So since police often... justify the giving of
23 tickets as a way to encourage people to access
24 social services, we say that, in most cases, these
25 individuals usually already have a worker. And if

1 they don't, ticketing will not lead to improving
2 access to these supports.

3 2) having no fixed address.

4 People in homelessness have no reasonable way
5 to follow up on their tickets, since they receive
6 mail at every judicial step of the ticket.

7 3) due to lack of services, if an Indigenous
8 person is under the influence, they have no choice
9 of having to sleep outside, since most shelters do
10 not allow entry to those under the influence.

11 So, this is why bylaws passed by the City which
12 prohibits sleeping, or being in a park overnight,
13 they violate the rights to life, liberty and
14 security.

15 4) the constant requirement of homeless
16 individual to physically move and relocate from
17 parks to other public spaces increases their
18 vulnerability, especially when they're sick or
19 injured, and prevents their families, friends and
20 workers from finding him and from working with them.

21 We saw this in Cabot Square, where they moved
22 either down the hill to St. Henry or over up towards
23 the Plateau. And so they lost contact with their
24 supports who were actually helping them.

25 Number 5) homeless women are

1 particularly vulnerable, and the judicialization of
2 these women can be prohibitive for their seeking
3 safety, by decreasing their trust in police and also
4 by being... by preventing them from being in open
5 areas that are safer; but they do... but lead to
6 more tickets. So they'll chose to be in more hidden
7 areas.

8 Indigenous women, particularly Inuit women, are
9 more likely to sleep on the street, stay on the
10 street longer than non Indigenous women.

11 Furthermore, the implementation of laws around
12 solicitation are used to control or punish street
13 sex work beyond the power of provincial
14 legislations. And sometimes, Indigenous women are
15 racially targeted by these laws, because there's an
16 assumption they are involved in sex work, because
17 they're Indigenous.

18 6) tickets... ticketing goes against article 10
19 of the Quebec Charter of Rights and Freedoms, in
20 that they go against social condition, race and
21 ethnic origins.

22 And 7) tickets related to the use of substances
23 such as drinking alcohol in public are directly
24 related to poverty and addictions, that are health
25 and mental health issues, but not justice

1 issues in and of themselves.

2 So, for Indigenous people, extensive research
3 has linked substance use to historic trauma. And
4 ticketing substance use is not the solution, it just
5 creates further shame, mistrust in the system and
6 unsafe behaviours, by creating the need to hide
7 substance use from the public eye. And there's a
8 higher risk of overdose, when a drug is hidden or
9 done alone or is hurried.

10 Canada is in the midst of a national overdose
11 crisis, and, right now, so there's... extensive
12 research indicates, when drug injection user fear
13 sanctions by the laws this creates more, like, dirty
14 or hurried or unsafe practices. They can also lead
15 to additional vulnerabilities like contracting hep C
16 or HIV, and it becomes a public health issue.

17 And this is the reason that, you know, Montreal
18 has also created safe injection sites, so I think
19 the City does understand this that it's not safe to
20 use alone in a hurried way. By ticketing this
21 behaviour creates a need to hide.

22 So, along with the social profiling inherent in
23 the bylaws and the CSR themselves, Indigenous people
24 face additional racial profiling, making them more
25 vulnerable to overjudicialization.

1 So the bylaws don't take into effect the
2 history of colonialism as the base of Indigenous
3 homelessness. So, [we think] that the bylaws
4 indicated in this letter open a door to
5 discriminatory practices of implementation on the
6 part of police officers.

7 And the bylaws are an unnecessary burden for
8 the Indigenous population of Montreal that is
9 already is vulnerable and marginalized. And for
10 that reason, we ask that the bylaws were abolished.

11 So we did receive a response from the City for
12 this letter. We received the response on September
13 sixth (6th), twenty six (2006), from Serge Lareault
14 at the City of Montreal, and their response pointed
15 to the importance of social services, including
16 shelters and day centers. It also pointed to the
17 Commission on racial and social profiling. They
18 also brought up, as a way to look at this issue,
19 they also pointed to four (4) areas that must be
20 considered, when taking into account judicialization
21 of people in homelessness. So, they need to take
22 into account their life conditions and need,
23 including cultural safety.

24 There should be an evaluation of municipal
25 bylaws that could be potentially discriminatory, and

1 an evaluation of the application of bylaws, and a
2 different processus the police can use to diminish
3 the threat of judicialization. And there could be
4 an intervention on behaviours to reduce racial and
5 social profiling that lead to judicialization.

6 So, the letter... seems to say that the
7 abolishment of the bylaws would not be sufficient to
8 eliminate judicialization of people in homelessness,
9 and that the City would continue to look at this
10 especially after the election.

11 So we do commend the City for taking the time
12 in responding, and I do agree that there's many
13 factors to look at, but I think that the City does
14 have a major... is a major player in this and by...
15 and could make a big difference by addressing the
16 bylaws in particular.

17 So, yes, there... it's very important that
18 there are key services available to those in
19 homelessness. For example, we desperately need a
20 managed alcohol program in Montreal, but we cannot
21 rely on police behaviour and good will to show
22 discretion in enacting fundamentally problematic
23 laws.

24 So, for this reason, I think we also need
25 a legal solution which is the change of laws, and

1 as a way of addressing social and racial profiling.

2 So I'm going to move on to PAJIC program. So,
3 PAJIC, you heard last week about that from Clinique
4 Droits Devant and it's a way of... for people in
5 homelessness to deal with their tickets. So it's a
6 practical solution for them.

7 So, I think they explained the whole process
8 last week, but it's a way for people to have their
9 tickets erased, if they are in homelessness and if
10 they are taking certain steps in their lives, it's a
11 process to erase all their tickets.

12 So I received training from Clinique Droits
13 Devant, starting in January two thousand seventeen
14 (2017). The staff there have been extremely
15 helpful, and they've really been available and had
16 many discussions with me over the last... almost a
17 year. They've had a lot of willingness to teach and
18 they also have learned a lot as well, and are very
19 open to exchange the knowledge.

20 So what we did was, the First Peoples Justice
21 Center looked at adapting the PAJIC program, and
22 I'll talk about the adaptation we made, and I'm
23 going to talk about some of the concerns with the
24 program itself.

25 So, the adaptations we made were that

1 referrals... so that, First Peoples Justice Center
2 can do referrals in case management of Indigenous
3 people who are participating in the program. And
4 it's a culturally adapted and individualized
5 approach to follow up with the client.

6 We refer to resources and programs at our
7 Center and in the community. There's certain PAJIC
8 days that are held at the French Op Center in
9 Montreal, and there's certain PAJIC days for
10 Indigenous people at the Court; where maybe half the
11 people that day are Indigenous. And I can be there
12 and I can be maybe a little bit more relaxed and
13 modified than usual.

14 We made certain modifications to the process.

15 For example, I'm not sure how much detail they
16 gave you about how it works, but during the meeting,
17 the prosecutor comes to... there's... so for
18 ticketing, there's usually two (2) meetings: one is
19 held in the community and one is held at Court. For
20 those who have criminal charges, it's more
21 complicated, but the prosecutor will ask them a set
22 of questions about their lives and the appointed
23 idea is to get a picture of where they're at, and to
24 make a little bit of a plan about what they can do
25 for their well-being. And the next meeting is at

1 Court and they... and if the person shows up and
2 shows... kind of some improvements or taking steps,
3 the judge will say, "your tickets are erased." And
4 before they meet with the judge, they meet again
5 with the prosecutor at Court.

6 So when the prosecutor comes to the Friendship
7 Center, we change the questions a little bit. So
8 we're asking about substance use. It was worded in
9 a very direct way such as, "do you consume drugs or
10 alcohol?" Or, "how is your consumption?" So we
11 changed these questions to more generally, "what are
12 the challenges, do you have any challenges in your
13 life that impact your well-being?"

14 I'll get more into this later, but, the issue
15 with this was that, the line of questioning was
16 confusing. Were they being asked about their
17 substance use because substance use is just bad?
18 Was it about their health? In this case, it should
19 be more health-related and what is the effect of
20 substance use.

21 And as we know, it's complicated whether a
22 person, when, if and how someone should reduce. It
23 can be dangerous to just reduce, for example,
24 alcohol use without supervision. So for this reason
25 we wanted the question modified.

1 In some cases, it would be me who asks
2 questions and the prosecutor would be there to take
3 notes and support, especially in the cases where I
4 knew the client well.

5 The First Peoples Justice Center also, now, can
6 run the compensatory work program. This is
7 administered by YMCA, so people can pay for their
8 ticket... pay off their tickets doing culturally
9 appropriate work; such as sewing, caring for elders,
10 helping with ceremony or other cultural events. So,
11 people have a choice whether they want to do PAJIC
12 or they want to work off their tickets, or they want
13 to pay off their tickets.

14 So, compensatory work can be used to pay off
15 tickets and aren't eligible in PAJIC; some tickets
16 aren't eligible. For example, any kind of car-
17 related parking or driving ticket, it's not eligible
18 because they'd argued if you're homeless and... how
19 do you have a car or... So that they don't fall
20 under PAJIC.

21 And there's also mandatory surfines, related to
22 past criminal charges that cannot be erased.

23 They can work... so they can work these off.

24 And that's, as I'm sure you know, fines are a
25 minimal of a hundred dollars (100 \$) for surcharges,

1 and this entails about ten (10) hours work. So,
2 even if they spend time in detention, they still
3 have to work, they still have to pay off the fines
4 after.

5 In the longer term, we hope to make more
6 changes to the PAJIC program. We are also in the
7 process of collaborating with... doing a research
8 project with Professor Céline Belleau and Marie-Ève
9 Sylvestre. They did previously a research project
10 in Val-d'Or about ticketing and they're going to do
11 a similar one in Montreal regarding Indigenous
12 people and ticketing. We don't have enough
13 information yet to know, like, what percentage of
14 tickets are given to Aboriginal people or what type
15 of tickets. We don't know that information.

16 So some of the overall, to date, I think in
17 terms of the positive side of the program, it is a
18 way to erase tickets. It is a way to deal with
19 tickets if you're homeless. If you are
20 participatory, if you're good at appointments, if
21 you're open to talking about your life, it's pretty
22 easy and it's pretty easy to have the tickets
23 removed.

24 Also, the people involved are... whether it's
25 Clinique Droits Devant or the prosecutors at the

1 Court, are very kind, and fairly patient; I think
2 this is really important.

3 When the program was created, about ten (10)
4 years ago, by Clinique Droits Devant, and coming at
5 the... scene at the time, it was a response to a
6 crisis. But now I would urge to (inaudible) to be
7 more a reflexion of maybe a better practice, a
8 better way to approach this. And I've been also...
9 well, I've discussed this with Clinique Droits
10 Devant as well.

11 Some of the issues, from the perspective of
12 myself and the Center, include that, this is a
13 moralistic program and it's based on a charity model
14 of help. So, the charity model was, in terms of
15 social work, at least it was the prevailing model
16 for dealing with social problems in the West, for
17 many, many years. So it's based on the assumption
18 that, those who helped knew the needs of the poor or
19 those who needed help, and we... and those, and we
20 can satisfy needs through generosity. So, usually
21 it was about donation of money, food, clothing,
22 shelter, to alleviate suffering.

23 In many cases, because those in need didn't
24 participate to identify their needs, they were not
25 always fully committed to making the changes in the

1 way that those who facilitated it or... helpers
2 expected or demanded.

3 The charity model also does little or nothing
4 to make systemic changes or fix the cause of
5 problems. So it does not address justice, systemic
6 issues or the power differentials between those who
7 helped and those who are helped. And it maintains a
8 system of... it can maintain unfair systems. Even
9 though there are positive outcomes - people get
10 their tickets removed - there are better, like,
11 improvement to their life.

12 It's also an incentive system. So... but
13 incentive systems only work if you are already doing
14 well and have means to also better yourself into
15 understand the process and to trust the process.

16 So, PAJIC, as I said in my last section,
17 there's an injustice in terms of ticketing. And
18 PAJIC does not address this injustice, the basic
19 injustice.

20 Many clients who come with tickets say that
21 their tickets are unfair. Maybe they... they're
22 fitting with other people who were drinking and they
23 were all given tickets. So their ticket, they felt
24 their ticket was unfair.

25 So PAJIC can help with their anxiety and their

1 money owned, but it does not tackle social or racial
2 profiling, it does not tackle neither the ticket was
3 fair. And it doesn't insure that tickets will not
4 be given in the future.

5 So sometimes it's hard to sell that idea to
6 people, to go through the process of still getting
7 tickets regularly. And if people are still getting
8 tickets, they're not recommended for the program.
9 It's for people who... whose ticketing has slowed
10 down a lot, or who don't get tickets anymore.

11 So those who most succeed in the program are
12 those who are getting out of homelessness, those who
13 have skin-color privilege or other appearance
14 privilege, so that they're not racially profiled.
15 And they're not assumed, even when they have a home,
16 that they are still homeless. And it works for
17 those who feel enough trust and ownership in the
18 system, to believe that a system will work for them.

19 So again, I think it's a very well meaning
20 project. The judges are often... I've been told
21 they really enjoy that day at Court, and it's... a
22 day when they can come face to face with people and
23 they can give something, like they give actually a
24 certificate when they're done and they can say
25 "Congratulations." But I've been in several awkward

1 situations in Court, where someone is maybe
2 commending or congratulating... so the judge may be
3 congratulating someone for something that isn't
4 necessarily done or in the past, or that perhaps was
5 more complex.

6 So for example, going back to, you know,
7 substance use.

8 When you're living on the street, alcohol and
9 substance use can sometimes help you to survive; it
10 can keep you warm, it can help you deal with your
11 mental health issues, if, for example, a lot of
12 people like, maybe hear voices and they can... it's
13 really uncomfortable, so... It can help fight
14 suicide sometimes, and it can give you a little bit
15 of coping and com. This doesn't mean that, over all
16 it's a good thing, but we have to understand also
17 that people use substances for a reason.

18 So for this reason, I feel awkward when
19 someone, in terms of, like, a power differential,
20 it's like,... for example, a white judge
21 complimenting an... you know, an Inuit woman or
22 something, like, "congratulations, I hear, you know,
23 you don't drink anymore", something it's just...
24 it's like a moralistic... judgment, and sometimes
25 it's slightly misplaced or the congratulations

1 should be, maybe, on her struggle or on her strength
2 or on her resilience, but not just on that criteria;
3 especially because often, people do relapse. Or
4 often, people can't say in Court whether they still
5 are using, because they don't want to be removed
6 from the program, so, often there's a little bit of
7 shame connected with that.

8 Also, as a person who now is kind of an
9 administrator of the program, it kind of pushes us
10 to act as administrators of a system we don't
11 necessarily agree with, and I think... I've had this
12 conversation with other workers as well, that, we
13 often know that it's unfair, the tickets are unfair,
14 but we're part of that, we're part of the machine of
15 ticketing himself. It's also a very time incentive
16 program; there's a lot of people work involved. So
17 it's a lot of work to completely eliminate tickets.
18 It takes a lot of our time.

19 There's also the criteria around housing.

20 So how... so someone... so, in order to
21 really... you're supposed to, in order to graduate
22 from the program, you're supposed to have housing.
23 They made... they're much more flexible now, with
24 the Indigenous program, but that was a determinant.
25 And because there's a real lack of housing options

1 in Montreal, and there's a lot of housing
2 discrimination, it was... it seems unfair that it
3 should be a determinant.

4 Sometimes, not showing up to Court is... or to
5 appointments, is not a testament to their
6 unwillingness or lack of motivation, but it shows
7 that their lives are in fact very chaotic, and that
8 this is the reason they're maybe homeless and... as
9 well.

10 So a merit system or an incentive system it
11 doesn't work with this group. It can create further
12 shame.

13 So, in Montreal - going back to housing - it's
14 very difficult to procure and keep an apartment if
15 you still use substances or you're engaged in sex
16 work, or even if you have a bunch of family who want
17 to stay over. It's really hard to get and keep an
18 apartment.

19 I wanted to give some examples, three (3)
20 examples of stories of people I've worked with.

21 So this one person, he grew up in poverty and
22 in the foster system. So, often feeling kind of
23 unwelcome where he lived, there was a lot of abuse.
24 Having difficulty feeling belonging.

25 During his adult life, he says... he said to

1 me many times, that he wants to drink and he wants
2 to live on the street. And he's an adult. He
3 wants... that's his choice. And he also said to me,
4 "but I can't, my lifestyle is criminalized."

5 He's been offered to do... the program, PAJIC
6 program, but he feels very angry at having to do a
7 program. And for him, because it's not tickets,
8 it's criminal, he would have... it would be a lot
9 more intensive; he'd have to come to Court about
10 four (4) times, over at least a year, and he would
11 have to follow a plan, which includes housing.

12 And for him, he says, "I want to sleep on the
13 street." And I've tried that, I've said, you know,
14 "even if you have an apartment, you don't have to
15 sleep there all the time, it can be a place to keep
16 your clothes"... But that's his choice, he's an
17 adult.

18 So, in fact, PAJIC is not recommended for
19 someone like him, and it's not suitable for those
20 who are the most vulnerable and the most
21 criminalized.

22 Another story is someone who, when he was given
23 a ticket, he says he suffered abuse by the police at
24 the same time, as they gave him a ticket, and also
25 kept his belongings. So, while we do a police

1 complaint, we also need to deal with his ticket,
2 because it's money. So PAJIC can help, because it
3 can help him erase his ticket. But if he does the
4 program, we'll never discuss in the program whether
5 the ticket is fair or what happened when he was
6 given the ticket. And because he will be in the
7 program, he'll need to make a step and improve his
8 life. So, in the end, he's, in a way, being
9 punished, even though the act of giving a ticket was
10 unjust.

11 So besides helping him with his... a solution
12 with money and offering sympathy, PAJIC doesn't
13 evaluate... uh, sorry, doesn't validate his
14 experience.

15 And the last story I want to tell is of someone
16 who has spent over the last... almost three (3)
17 decades, has spent... many years in all in
18 detention. But always for periods of days to
19 several months.

20 So she's never spent time in a federal prison,
21 but in all, her... she spent years in prison. So...
22 and it was always for a breach. So after an initial
23 charge, it was for a breach, it was not going to
24 probation, it was not following conditions,
25 particularly for her not using, not consuming

1 alcohol, and not going to a specific part of the
2 city.

3 So this meant sometimes a day or two after she
4 was released, she was picked up, and police knew
5 her. And depending on her relationship with them,
6 they might see her and then pick her up immediately.

7 So this is an example of how, even at the
8 Municipal Court, people can have very long times in
9 detention. So the Municipal Court in Montreal is
10 supposed to be for summary charges and smaller
11 sentences, but we've seen that with many of our
12 clients, that they have been in and out for a long
13 time. And because they never were facing a lot of
14 time, they never Gladue reports and it was always
15 through breach and always... it was cumulative time.

16 So because her condition is... her conditions
17 are so difficult to follow, I don't think she can
18 follow the PAJIC program, because it will require
19 her to come to Court four (4) times and to follow
20 conditions and... and I don't think she can.

21 So, in this sense, in this case, PAJIC won't be
22 able to help her.

23 And again, it's someone who's very affected by
24 the criminal justice system who won't have access to
25 this program.

1 So, in all, I just wanted to end with,
2 overall, I guess, recommendations I would have, in
3 terms of PAJIC.

4 I think if... it is going to be run, it should
5 be in the community, with, for example, we do the
6 [it] at the Friendship Center. There should a
7 community worker present, at least one. And the
8 wellness plan and the plan should reflect Indigenous
9 cultural teachings, and it should make sense for the
10 person.

11 There should be translation at Court. For us,
12 it's a big problem with... I would say especially
13 Inuktitut speakers. About half of our clientele are
14 Inuit. I think that there is room for creative
15 solutions. So, in a community, it's possible to,
16 for example, have a community counsel help decide,
17 instead of a judge, on their plan and also the
18 outcome of the program. I think the faster it can
19 be diverted to the community, the better. I think
20 that there should be a clear discussion on substance
21 use, by those who administer the program, in the
22 different communities, deciding, "is it relevant?",
23 and if it's not relevant, remove it from the
24 questions and remove it completely from criteria.

25 So, Indigenous people are often deemed addicts,

1 they're often shamed of substance use and often
2 criminalized due to any substance use, so it's
3 something to be very careful about and very
4 intentional about.

5 I think that, there should be allowed to be,
6 like, previously recorded testimonies, if
7 participants wish to return to their communities
8 during the process. And in fact, we do have one
9 case, where someone wanted to go home and he could,
10 and he was able to. He had the option of testifying
11 by Skype.

12 There should be alternative measures, programs
13 and diversions perhaps as a replacement, eventually,
14 instead of PAJIC or as part of it.

15 Something I emphasized before and I really
16 believe that we need to separate health and mental
17 health from justice, and make a very clear
18 distinction. So, if this program is justice
19 focused, we need to make sure that it's about
20 justice.

21 And there should be a distinction between
22 tickets with merit and tickets that were unfairly
23 given. I'm not sure how this would work, because
24 normally there is a process to contest tickets,
25 although this is long and it doesn't guarantee the

1 ticket will be erased, but maybe there's another
2 way.

3 For bylaws and, you know, tickets, like, it's
4 hard to avoid them, like for example, jumping the
5 metro or going in without paying.

6 I understand, for example, those bylaws, I
7 understand why they're in place, but then we need
8 other measures, like for example, there should be
9 free access for people in homelessness to the metro.

10 And again, I do push, as I did in the first
11 part, that for a legal response to the bylaws, so,
12 an abolishment of bylaws that are discriminatory.
13 That's it.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Do you have questions?

16 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

17 Yes. Sure. Just a couple of questions.

18 You talked about the fact that PAJIC pushes
19 the administrator of the system of PAJIC to
20 administer harmful policies. So, in a way, it puts
21 you in a position, if I understand, and I will ask
22 you to clarify it a bit, in a position where you
23 feel kind of complicit of issuing tickets to
24 homeless people and, because this problem is about
25 taking off tickets, and as well, where you just

1 explained us very well that ticketing is all... is
2 actually putting,... making obstacle in your work.

3 **MME RACHEL DEUTSCH :**

4 Yes.

5 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

6 You feel like, in a weird position there. Can you
7 just elaborate a little bit on that please?

8 **MME RACHEL DEUTSCH :**

9 Yes. So, I've spoken to many police officers, who
10 strongly believe that giving someone a ticket will
11 improve their chances of accessing social workers
12 or support.

13 And so, they... so, I would say, "no, it
14 doesn't help at all". And, in fact, when we're...
15 social workers are pushed to work in this program,
16 we're in a sense validating that. So when they
17 see, "oh, at the other end you're going to meet
18 with her, then I'll give you the ticket so you get
19 to meet with her", when they can meet with me
20 anyway. And in fact, maybe I am meeting with them
21 anyway.

22 So I think in that sense, we're validating a
23 system and we're part of... a huge system of,
24 giving out, you know, thousands upon thousands of
25 tickets every year, and we're part of now a machine

1 to then erase them.

2 And if this City knows and supports PAJIC, and
3 they support... they support us financially as
4 well, and they... why not break that cycle?

5 Instead of... reduce, like, reduce the number of
6 tickets for homeless people to begin with.

7 And even if we do that program, they're still
8 going to get more after. We might not be able to
9 erase them all. It's not a solution at all.
10 Technically, they're only supposed to do it once in
11 their life, even though exceptions have been made.
12 So it's not a solution. But what's the second
13 question? Or did I answered both?

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

15 No, you answered. I think I only asked you one
16 question.

17 **MME RACHEL DEUTSCH :**

18 Oh, okay.

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 That's good. Another question I would ask you to
21 clarify a bit, maybe by example or something. You
22 said at some point that, those who most succeed in
23 the program of the PAJIC, are those who are getting
24 out of a... homelessness and have skin-color
25 privilege, and as well that they feel enough trust

1 and ownership, in the system, to believe that the
2 system will work for them. Can you just clarify
3 this or maybe give some example please?

4 **MME RACHEL DEUTSCH :**

5 Well, for many of my clients, going to Court is
6 bad, is never going to be a good outcome. And for
7 me to tell them, "no, but it's actually going to be
8 a good day."

9 It's still a hard sell and it's still
10 confusing. Then it's like, "well, why am I doing
11 this?" And many times, even when the... first,
12 some of my clients, when the judge offered a
13 certificate, my client said, "no, I don't. I don't
14 need that." Or like, they don't understand.

15 So, I think it works for people who, like,
16 trust the system, who enjoy sharing about
17 themselves. So going to Court, I've seen people,
18 I've witnessed it - not my clients - who go and
19 they really like talking and it feels really good
20 for them to have a judge and a prosecutor give them
21 compliments, and to ask one question and the person
22 will respond with a twenty-minute story, and it
23 feels good.

24 I haven't seen that with any of my clients.
25 It's really scary, I've had to stand up with them

1 at times, because they're shaking so much. And if
2 this is an informality going to Court, if their
3 tickets were erased anyway, why would... why would
4 they need to go?

5 And what I mean, in terms of also most likely
6 to succeed, again I think it's... has to do with,
7 like, it might say skin... it's like White... for
8 example White privilege, that, if you go to Court,
9 you know the judge is going to look like you, you
10 know you're going to speak the same language, at
11 least, I mean, in Quebec it's complicated with
12 French and English. You know the police might
13 probably have the same skin color as you, like, it
14 feels very different when you don't have that trust
15 and that confidence.

16 And also, if you are Indigenous, you,
17 sometimes will still be profiled as homeless when
18 you're not. So, even if you do succeed, you even
19 get a house, you do everything right, you might
20 still get tickets because you... the police think
21 you're homeless and you're loitering and you're
22 idling. So like, I mean, if... I or other, it's a
23 lot easier for White people to just sit on a park
24 for hours... sorry, sit on a bench in a park for
25 hours than it is for an Indigenous person. So, in

1 that sense, they're still at the risk of getting
2 tickets, a lot higher risks than, for example,
3 White people.

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 Thank you. And just to know, you talked about this
6 letter that you wrote to the City, about, like,
7 abolishing or changing some bylaws, you talked
8 about the answer of the City of Montreal and I was
9 just wondering if you had make like an answer to
10 this answer, or if there was a follow-up or not yet
11 or...

12 **MME RACHEL DEUTSCH :**

13 Um...

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

15 ... it depends or...?

16 **MME RACHEL DEUTSCH :**

17 Not yet, because we were waiting for after the
18 election. But I think my... one of the... I think
19 Véronique, I think she did write a quick answer,
20 but I'm not sure.

21 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

22 Thank you. Is there just anything you would like
23 to add or something before...?

24 **MME RACHEL DEUTSCH :**

25 Uh...

1 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

2 Because I don't have any more questions.

3 **MME RACHEL DEUTSCH :**

4 Well, I won't go into it today, but I do think
5 that, element of the police is really, really
6 important and I didn't talk about it today.

7 And it's a whole area of difficulty for people
8 in homelessness. And the implementation of
9 tickets. But today, I only talked about the
10 tickets themselves and the solution that the City
11 can offer. So, thank you.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 I will offer... Me Boucher, would you like to ask a
14 few questions?

15 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

16 J'aurai pas de question Monsieur le Commissaire.

17 **LE COMMISSAIRE :**

18 No? So would you like to file the June twelve (12)
19 letter and...

20 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

21 Yes.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 ... maybe the answer from the City of Montreal of
24 September twenty-six (26)?

25 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

1 Yes, absolutely.

2 **LE COMMISSAIRE :**

3 Yes?

4 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

5 So we will have three (3) documents to file into
6 evidence. We have une lettre, qui est datée du
7 douze (12) juin deux mille dix-sept (2017)...

8 **LA GREFFIÈRE :**

9 Yes.

10 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

11 ... adressée à Denis Coderre et Serge Lareault.

12 **LA GREFFIÈRE :**

13 Yes.

14 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

15 Nous avons une version française et une version
16 anglaise de cette lettre.

17 **LA GREFFIÈRE :**

18 Est-ce que vous la déposez en liasse?

19 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

20 Oui, en liasse. Oui.

21 **LA GREFFIÈRE :**

22 Alors, sous la cote P-226.

23 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

24 Parfait.

25 **LA GREFFIÈRE :**

1 Um-hum.

2 - PIÈCE COTÉE P-226 -

3 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

4 Ensuite, l'autre document c'est la réponse à cette
5 lettre. Ce document que vous avez entre les mains,
6 on ne le déposera pas en preuve finalement là.

7 **LA GREFFIÈRE :**

8 Oui.

9 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

10 Vous avez un document entre les mains et ce ne sera
11 pas déposé en preuve, mais donc, l'autre document
12 qu'on dépose en preuve, c'est la réponse à cette
13 lettre, c'est une lettre de la Ville de Montréal
14 dont l'objet est :

15 « Réponse à votre lettre sur la
16 judiciarisation des Autochtones et en
17 situation d'itinérance. »

18 C'est une lettre qui est datée du vingt-six
19 (26) septembre deux mille dix-sept (2017).

20 **LA GREFFIÈRE :**

21 D'accord. Merci.

22 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

23 Donc sous P-227.

24 **LA GREFFIÈRE :**

25 227.

1 - PIÈCE COTÉE P-227 -

2 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

3 Oui. Oui. Donc, ça va être tout pour les pièces.

4 Merci.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 Is there something else? So I would like to thank
7 you very much for having accepted our invitation to
8 testify at the Inquiry Commission.

9 **MME RACHEL DEUTSCH :**

10 Please give.

11 **LE COMMISSAIRE :**

12 I understand you... we will see you again later
13 for...

14 **MME RACHEL DEUTSCH :**

15 Yes.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 ... part 2?

18 **MME RACHEL DEUTSCH :**

19 Yes.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 It will be a pleasure. So, good afternoon. We
22 will adjourn until tomorrow morning...

23 **LA GREFFIÈRE :**

24 At...

25 **LE COMMISSAIRE :**

1 ... nine thirty (09:30)?

2 **LA GREFFIÈRE :**

3 ... at nine thirty (09:30), yes.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Nine thirty (09:30) tomorrow morning. Again, good
6 afternoon and see you tomorrow.

7 **Me MARIE-ANDRÉE DENIS-BOILEAU :**

8 Merci.

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Thank you again.

11 **LA GREFFIÈRE :**

12 Veuillez vous lever. Suspension de l'audience à
13 demain, le vingt et un (21) novembre, à neuf heures
14 trente (9 h 30).

15 FIN DE LA TRANSCRIPTION

16 -----

17

18

19

20

21

22

23

24

25


1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12
13
14
15
16
17
18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28
29
30

Nous soussignées, **Laure Henriette Ella** et **Ann Montpetit**, sténographes officielles, certifions que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement mécanique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément à la loi;

Et nous avons signé :



Laure Henriette Ella, s.o.



Ann Montpetit, s.o.b.